

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2376

5 décembre 2009

SOMMAIRE

Absolute Care S.A.	114017	Gottardo Strategy Fund (Lux) Manage-	
Air Print S.A.	114045	ment Company	114015
ALcontrol Investors (Luxembourg) S.à r.l.		Holpa S.A.	114014
.....	114016	Hutchison Whampoa IT Services S.à r.l.	
Alifrost S.A.	114018	114048
Arteva Europe S.à r.l.	114045	ID25 Finance S.A.	114044
BGP Holdings Europe S.à r.l.	114031	IDEMPLUX S.A.	114047
Bulmet S.A.	114038	Martley ENOP 3 S.à r.l.	114046
Burbank Holdings S.A.	114019	Martley Syrdall S.à r.l.	114046
C3 S.A.	114015	MAS Corporate Services Sàrl	114033
CDC International S.à r.l.	114011	MAS International	114033
Cheming International Service S.A.	114045	Mégevan Frelu S.A.	114010
Chester Opportunity	114016	Mood Media Group S.A.	114014
Compagnie Arabe de Financement Inter-		MR International (Lux), S.à r.l.	114038
national	114015	Nina Finance S.A.	114038
Convergent Energies Consulting S.A. ..	114034	N.L.C.-Invest	114034
CORMUS Holding S.A.	114019	Nomisma S.A.	114004
Delphi Holdings S.à r.l.	114025	Norit Alpha S.à r.l.	114011
Delphi International Holdings S.à r.l. ..	114004	Pertrutou Holding S.A.	114003
Diane Investments S.A.	114005	PPM Participations S.A.	114016
Duferco Logistic S.A.	114033	REY HOLDINGS (Luxembourg) S.à r.l. ..	114030
Elos Holding S.A.	114002	S.H.F.	114002
ETV Capital II S.à r.l.	114003	Sokoz S.A.	114026
ETV Capital II S.à r.l.	114024	SPE Finance Sàrl	114046
Eurolieum S.à r.l.	114035	SPE Office Sàrl	114044
FFTW Funds Selection	114018	Springboard Finance Holdco S.à r.l.	114005
First Industrial S.A.	114024	Swiss Re Funds (Lux) I	114024
Fondation Hamilius Junior	114047	Ventaglio International S.A.	114035
Gotam Umbrella Fund (Lux) Advisory		Vontobel Management S.A.	114010
Company	114026	Weiland-Bau Sàrl	114031
Gottardo Equity Fund (Lux) Management		WhiteWave European Partners, S.C.S. ..	114030
Company	114025	W.T.B. S.A.	114017
Gottardo Money Market Fund (Lux) Mana-		Xea S.A.	114034
gement Company S.A.	114026		

Elos Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 118.692.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 12 novembre 2009 que:

1. Ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs:

- Mme Joëlle Mamane
- M. Philippe Aflalo
- Mme Marie-Laure AFLALO

2. Ont été élus aux fonctions d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- M. NIECKARZ JAKUB, administrateur, né le 10/08/1982 à LUBACZOW (Pologne), demeurant à UL SKORUPKI 59, 37-611 CIESZANOW, POLOGNE
- Mme MAJECKA AGNIESZKA, administrateur, née le 15/01/1973 à WROCLAW (POLOGNE), demeurant à UL RYMARSKA 30/9, 53-206 WROCLAW, POLOGNE
- M. KOMOROWSKI DARIUSZ RADOSLAW, administrateur, né le 04/09/1981 à LEGNICA (POLOGNE), demeurant à UL ZWYCIESKA 24/1, 53-033 WROCLAW (POLOGNE).

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2009144831/23.

(090175631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

S.H.F., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.296.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée
générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 novembre 2009*

1/ Le mandat de Monsieur John SEIL n'est pas renouvelé.

2/ Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- H.R.T Révision S.à r.l., société à responsabilité limitée, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

*Extrait du procès-verbal
du conseil d'administration du 9 novembre 2009*

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009145324/31.

(090176452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

ETV Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.551.

—
*Extrait des résolutions de l'associé
unique prises en date du 11 novembre 2009*

L'associé unique de la société ETV Capital II S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

1. Il est décidé de révoquer Monsieur Charles Etonde, avec effet au 7 novembre 2008, en sa qualité de gérant.
2. Il est décidé de révoquer Monsieur William Holwell avec effet immédiat, en sa qualité de gérant.
3. Il est décidé de nommer Monsieur Andreas Demmel, employé privé, né le 11 avril 1969 à München, Allemagne, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée illimitée.
4. Il est décidé de nommer Madame Marie-Sibylle Wolf, employée privée, née le 13 novembre 1967, à Liège, Belgique, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée illimitée.

Pour ETV Capital II S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009145215/22.

(090176387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Pertrutou Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 39.510.

—
Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 9 novembre 2009 de la société PERTRUTOU HOLDING S.A. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Prolongation du mandat des Administrateurs suivants pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

Manacor (Luxembourg) S.A. enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 9.098 et dont le siège social se situe au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Mutua (Luxembourg) S.A. enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 41.471 et dont le siège social se situe au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Fides (Luxembourg) S.A. enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 41.469 et dont le siège social se situe au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

2. Prolongation du mandat du commissaire aux comptes suivant pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

Euraudit S.à r.l. enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 42.889 et dont le siège social se situe au 16 Allée Marconi L-2120 Luxembourg

Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'Administration de la société PERTRUTOU HOLDING S.A. en date du 6 novembre 2009 la décision suivante:

3. Prolongation du mandat de l'Administrateur-délégué suivant pour une durée de 6 ans à compter du 9 novembre 2009:

Manacor (Luxembourg) S.A. enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 9.098 et dont le siège social se situe au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PERTRUTOU HOLDING S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2009145219/32.

(090176509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Delphi International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 148.369.

—
EXTRAIT

Par résolution du 2 novembre 2009, l'associé unique de Delphi International Holdings S.à r.l. a:

- révoqué, avec effet immédiat, les mandats de:

* Delphi Automotive LLP, en tant que gérant A de la Société, et

* M. Eric Magrini, en tant que gérant B de la Société; et

- nommé les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société à compter du 2 novembre 2009 et pour une durée indéterminée:

* M. John Sheehan, né le 16 août 1960, à Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 5725 Delphi Drive, Troy, MI 48098, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A;

* M. David Sherbin, né le 6 septembre 1959, à Detroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 5725 Delphi Drive, Troy, MI 48098, en tant que gérant A;

* M. Harry Wilson Wagner II, né le 13 juin 1957, à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, en tant que gérant B;

* M. Jean-Michel Paumier, né le 26 juin 1966, à Tours, France, demeurant professionnellement Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, en tant que gérant B;

* M. Marc Christopher McGuire, né le 1^{er} mars 1950 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 64, avenue de la Plaine de France, F-93290 Tremblay, France, en tant que gérant B; et

* Mme Isabelle Marthe Odette Vagne, née le 1^{er} novembre 1965 à Le Raincy, France, demeurant professionnellement au 64, avenue de la Plaine de France, F-93290 Tremblay, France, en tant que gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009145217/30.

(090176186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Nomisma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 130.634.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale
Extraordinaire de NOMISMA S.A. tenue au siège social le 9 juin 2009*

Résolutions

1. L'assemblée approuve la résiliation de la fonction d'administrateur, à la date de la présente assemblée générale extraordinaire, de:

- Madame Manuella de Wouters d'Oplinter

40 Rue des Alliés

B-1190 Bruxelles

2. L'assemblée approuve la nomination d'un nouvel administrateur, à la date de la présente assemblée générale extraordinaire, pour une durée déterminée allant jusqu'au 27 juillet 2013:

- Monsieur Hervé Stulemeyer

15 Avenue des Albatros

B-1150 Bruxelles

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 15.00 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Clotilde Franchini / Vincent Demeuse / Thomas de Wouters d'Oplinter

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2009145254/24.

(090176291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Diane Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 68.768.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2009 que:

- SER.COM. S.à.r.l. ayant son siège au 3, rue Belle Vue à L-1227 Luxembourg été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., commissaire démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 13/11/09.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009145218/15.

(090175957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Springboard Finance Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.049,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 149.196.

—
In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Springboard Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.496 and having a share capital of EUR 12,500, here represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- Springboard Group S.à r.l., is the sole shareholder of Springboard Finance Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on October 21, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company).

- The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

- That the meeting has the following agenda:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of eight thousand five hundred forty-nine euro (EUR 8,549.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twenty-one thousand forty-nine euro (EUR 21,049.-) by the issuance of eight thousand five hundred forty-nine (8,549) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights as the existing shares;

2. Subscription and payment by the undersigned for the eight thousand five hundred forty-nine (8,549) new shares and have them fully paid up by a contribution in kind consisting of (i) the 12,500 shares held by the undersigned in Springboard Finance S.à r.l. (the Springboard Finance S.à r.l. Shares), (ii) the stock held by the undersigned in Springboard Acquisitions Corp (the Springboard Acquisitions Corp Stock) and (iii) the membership interests held by the undersigned in Springboard Finance Holdco, L.L.C. (the US LLC Membership Interests);

3. Amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at twenty-one thousand forty-nine euro (EUR 21,049.-), represented by twenty-one thousand forty-nine (21,049) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;

5. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

Springboard Group S.à r.l., in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of eight thousand five hundred forty-nine euro (EUR 8,549.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twenty-one thousand forty-nine euro (EUR 21,049.-) by the issuance of eight thousand five hundred forty-nine (8,549) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights as the existing shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, Springboard Group S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the eight thousand five hundred forty-nine (8,549) new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of (i) the Springboard Finance S.à r.l. Shares, (ii) the Springboard Acquisitions Corp Stock and (iii) the US LLC Membership Interests.

Such contribution in an aggregate amount of EUR 8,549.40.- made to the Company is to be allocated as follows:

- EUR 8,549.- to the share capital account of the Company; and
- EUR 0.40 to the share premium account of the Company.

It results from a management certificate issued on October 28, 2009 by the management of Springboard Group S.à r.l. that, as of the date of such certificate:

- the Springboard Finance S.à r.l. Shares, the Springboard Acquisitions Corp Stock and the US LLC Membership Interests are fully paid-up and represent 100% of the issued capital of Springboard Finance S.à r.l., Springboard Acquisitions Corp and a 100 % interest in Springboard Finance Holdco L.L.C. respectively;

- Springboard Group S.à r.l. is solely entitled to the Springboard Finance S.à r.l. Shares, the Springboard Acquisitions Corp Stock and the US LLC Membership Interests and possesses the power to dispose of the Springboard Finance S.à r.l. Shares, the Springboard Acquisitions Corp Stock and the US LLC Membership Interests;

- none of the Springboard Finance S.à r.l. Shares, the Springboard Acquisitions Corp Stock and the US LLC Membership Interests are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Springboard Finance S.à r.l. Shares, the Springboard Acquisitions Corp Stock and the US LLC Membership Interests and the Springboard Finance S.à r.l. Shares, the Springboard Acquisitions Corp Membership Interests and the US LLC Membership Interests are not subject to any attachment;

- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Springboard Finance S.à r.l. Shares, the Springboard Acquisitions Corp Stock and the US LLC Membership Interests be transferred to it;

- according to relevant laws and the articles of association of Springboard Finance S.à r.l., the Springboard Finance S.à r.l. Shares are freely transferable, except the restriction provided for by Article 189 of Luxembourg Company Law (the LCL). Springboard Group S.à r.l. declares, for the avoidance of doubt, that the transfer of the Springboard Finance S.à r.l. Shares has been approved for the purpose of Article 189 of the LCL;

- all formalities required in Luxembourg in connection with the transfer of the Springboard Finance S.à r.l. Shares will be performed at the request of Springboard Group S.à r.l. at the latest on the date of the capital increase of the Company;

- according to relevant laws and the company agreement of Springboard Acquisitions Corp, as amended to date, the Springboard Acquisitions Corp Stock are freely transferable;

- all formalities required in the state of Delaware in connection with the transfer of the Springboard Acquisitions Corp Stock will be performed at the request of Springboard Group S.à r.l. at the latest on the date of the capital increase of the Company;

- according to relevant laws and the limited liability company agreement of Springboard Finance Holdco L.L.C., dated as of August 28, 2009, as amended to date, the US LLC Membership Interests are freely transferable;

- all formalities required in the state of Delaware in connection with the transfer of the US LLC Membership Interests will be performed at the request of Springboard Group S.à r.l. at the latest on the date of the capital increase of the Company;

- based on general accepted accounting principles, the aggregate value of the Springboard Finance S.à r.l. Shares, the Springboard Acquisitions Corp Stock and the US LLC Membership Interests is at least eight thousand five hundred forty-nine euro and forty cents (EUR 8,549.40.-) as per the attached balance sheet dated October 28, 2009 and since the

valuation was made, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

As a consequence, Springboard Group S.à r.l. agrees that the aggregate fair value of the Springboard Finance S.à r.l. Shares, the Springboard Acquisitions Corp Stock and the US LLC Membership Interests is at least equal to the value of eight thousand five hundred forty-nine (8,549) shares in the Company with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Such management certificate and a copy of the balance sheet of Springboard Group S.à r.l., after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at twenty-one thousand forty-nine euro (EUR 21,049.-), represented by twenty-one thousand forty-nine (21,049) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Springboard Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.496 et ayant un capital social de EUR 12.500,-, ici représentée par Sophie Arvieux, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Springboard Group S.à r.l., est l'associé unique de Springboard Finance Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée le 21 octobre 2009 suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société).

- Le capital de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un euro (EUR 1.-) chacune.

- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit mille cinq cent quarante-neuf euros (EUR 8.549,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt et un mille quarante-neuf euros (EUR 21.049,-), par la création et l'émission de huit mille cinq cent quarante-neuf (8.549) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription par le soussigné à huit mille cinq cent quarante-neuf (8.549) parts sociales nouvellement créées et libération intégrale de ces parts sociales par un apport en nature consistant en (i) douze mille cinq cent parts sociales détenues par le soussigné dans Springboard Finance S.à r.l. (les Parts Sociales de Springboard Finance S.à r.l.), (ii) les actions détenues par le soussigné dans Springboard Acquisitions Corp (les Actions de Springboard Acquisitions Corp) et (iii) la participation que détient le soussigné dans Springboard Finance Holdco, L.L.C. (les US LLC Membership Interests);

3. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante;

« 5.1. Le capital social est fixé à vingt et un mille quarante-neuf euros (EUR 21.049.-), représenté par vingt et un mille quarante-neuf (21.049) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé chez Interstrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

- Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Springboard Group S.à r.l., en sa capacité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit mille cinq cent quarante-neuf euros (EUR 8.549,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à vingt et un mille quarante-neuf euros (EUR 21.049.-), par la création et l'émission de huit mille cinq cent quarante-neuf (8.549) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Sur ce, Springboard Group S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à huit mille cinq cent quarante-neuf (8.549) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en nature (i) des Parts Sociales de Springboard Finance S.à r.l. (ii) des Actions de Springboard Acquisitions Corp et (iii) des US LLC Membership Interests.

Cet apport en nature d'un montant total de EUR 8.549,40.- fait à la Société sera affecté comme suit:

- un montant de EUR 8.549 sera affecté au compte capital social nominal de la Société, et
- un montant de EUR 0,40 sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat du conseil de gérance de Springboard Group S.à r.l. émis le 28 octobre 2009 que, en date de ce certificat:

- les Parts Sociales de Springboard Finance S.à r.l., les Actions de Springboard Acquisitions Corp et les US LLC Membership Interests sont entièrement libérés et représentent respectivement 100% du capital social de Springboard Finance S.à r.l., Springboard Acquisitions Corp et une participation de 100 % dans Springboard Finance Holdco L.L.C.;

- Springboard Group S.à r.l. est le seul détenteur des Parts Sociales de Springboard Finance S.à r.l., des Actions de Springboard Acquisitions Corp et des US LLC Membership Interests et a le pouvoir disposer de ces Parts Sociales de Springboard Finance S.à r.l., Actions de Springboard Acquisitions Corp et US LLC Membership Interests;

- aucune des Parts Sociales de Springboard Finance S.à r.l., des Actions de Springboard Acquisitions Corp et des US LLC Membership Interests n'est soumise à un gage ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou usufruit sur les Parts Sociales de Springboard Finance S.à r.l., les Actions de Springboard Acquisitions Corp ou les US LLC Membership Interests et les Parts Sociales de Springboard Finance S.à r.l., les Actions de Springboard Acquisitions Corp et les US LLC Membership Interests ne sont soumises à aucun lien;

- il n'existe pas de droit de préemption ni aucun autre droit par lequel une personne pourrait se voir transféré les Parts Sociales de Springboard Finance S.à r.l., les Actions de Springboard Acquisitions Corp ou les US LLC Membership Interests;

- selon les lois applicables et les statuts de Springboard Finance S.à r.l., les Parts Sociales de Springboard Finance S.à r.l. sont librement cessibles, sauf en ce qui concerne la restriction émise par l'Article 189 de la loi sur les sociétés commerciales (la Loi). Springboard Finance S.à r.l.; cependant déclare que le transfert des Parts Sociales de Springboard Finance S.à r.l. a été approuvé en conformité avec l'Article 189 de la Loi;

- toutes les formalités requises au Luxembourg en relation avec la cession des Parts Sociales de Springboard Finance S.à r.l. seront exécutées à la demande de Springboard Group S.à r.l. au plus tard lors de l'augmentation du capital social de la Société;

- en accord avec les lois et le contrat de société de Springboard Acquisitions Corp, tel que modifié, les Actions de Springboard Acquisitions Corp sont librement cessibles;

- toutes les formalités requises par l'Etat du Delaware en relation avec la cession des Actions de Springboard Acquisitions Corp seront exécutées à la demande de Springboard Group S.à r.l. au plus tard lors de l'augmentation du capital social de la Société;

- selon les lois et le contrat de société à responsabilité limitée de Springboard Finance Holdco L.L.C. en date du 28 août 2009, tel que modifié, les US LLC Membership Interests sont librement cessibles;

- toutes les formalités requises par l'Etat du Delaware en relation avec la cession des US LLC Membership Interests seront exécutées à la demande de Springboard Group S.à r.l. au plus tard lors de l'augmentation du capital social de la Société;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur totale des Parts Sociales de Springboard Finance S.à r.l., des Actions de Springboard Acquisitions Corp et des US LLC Membership Interests est au moins égale à huit mille cinq cent quarante-neuf euros quarante cents (EUR 8.549,40 ;-) tel que le montre le bilan en date du 28 octobre 2009 ci-joint, et depuis que cette évaluation a été faite, il n'y a pas eu de modification matérielle qui aurait déprécié l'apport fait à la Société.

En conséquence de ce qui précède, Springboard Group S.à r.l. accepte que la totalité de la valeur des Parts Sociales de Springboard Finance S.à r.l., des Actions de Springboard Acquisitions Corp et des US LLC Membership Interests est au moins égale à la valeur de huit mille cinq cent quarante-neuf (8.549) parts sociales dans la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

Le certificat du conseil de gérance et une copie du bilan de Springboard Group S.à r.l. après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à vingt et un mille quarante-neuf euros (EUR 21.049.-), représenté par vingt et un mille quarante-neuf (21.049) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé chez Interstrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. ARVIEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45743. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009147427/255.

(090178466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Vontobel Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 115.113.

—
AUSZUG

Anlässlich der am 8. April 2009 abgehaltenen Generalversammlung wurde beschlossen, Dominic Georges Gaillard, Anders Robert Malcolm und Philippe Nicolas Hoss als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten Generalversammlung im Jahre 2010 wiederzuernennen.

Anlässlich der selbigen Generalversammlung vom 8. April 2009 wurde beschlossen, Ernst & Young S.A. als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2009 wiederzuernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. November 2009.

Vontobel Management S.A..

Référence de publication: 2009145248/15.

(090176272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Mégevan Frelu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.815.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mil neuf, le vingt-deux octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Alfred WILMS, demeurant Orteliuskaai 2, bus 15 à B-2000 Anvers;
2. Lucien WILMS, demeurant Zeedijk-Het Zoute à B-8300 Knokke;
3. Sophie WILMS, demeurant Morgensterpad 4 à B-8300 Knokke;
4. Stéphanie WILMS, demeurant Lindenboslaan 4 à B-2630 Aartselaar;
5. Stany WILMS, demeurant Zeedijk-Het Zoute à B-8300 Knokke;
6. Private Stichting Prometheus, ayant son siège social à Sint-Jansvliet 2, bus 6 à B-2000 Anvers.

Lesquels comparants déclarent avoir assisté à la constitution par-devant le notaire soussignée en date du 10 décembre 2007 de la société Mégevan Frelu S.A., établie et ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 134.815. Lequel acte a été enregistré à l'Enregistrement de Luxembourg en date du 17 décembre 2007 avec les relations suivantes: LAC/2007/41212, déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 9 janvier 2008 et portant la référence L080003156.04 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 216 du 26 janvier 2008.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans la rédaction de l'article 4, paragraphe 2 de l'acte de constitution et qu'il y a lieu de lire:

" **Art. 4. Paragraphe 2.** La Société a également comme objet la gestion, pour son propre compte, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, de son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que toutes propriétés et droits immobiliers."

Il y a lieu dès lors de rectifier l'inscription auprès du registre de commerce et des sociétés afin d'y faire refléter les faits ci-dessus exposés.

L'extrait de registre de commerce et des sociétés doit être corrigé aux fins d'y faire refléter ce qui est dit ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Cet acte a été lu aux comparants, qui a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Schorr et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44768. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009147474/39.

(090178392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

CDC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.034.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés du 4 juin 2009

1. La cession de cent parts sociales sans désignation de valeur nominale détenues par Monsieur Pierre GOFFINET, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, à la société NINTH WAVE SPRL, société de droit belge, domicilié au 37, avenue de la Corniche, B-1420 Braine L'Alleud, pour la somme de 12.244,00 EUR. Un contrat de cession sera rédigé et signé ce jour par les parties concernées.

Pour extrait conforme

P. GOFFINET

Référence de publication: 2009145249/14.

(090176191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Norit Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.367.559,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.925.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of the month of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Norit Alpha S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 16th April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1358 of 4th July 2007.

The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 7th August 2009, published in the Mémorial number 1789 of 16th September 2009.

The meeting was presided by Mr Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Me Julien Raum, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appears from an attendance list that all the outstanding twenty-six million thirty-three thousand three hundred and thirty-three (26,033,333) ordinary shares, one hundred and eighty-seven thousand one hundred and sixty-six (187,166) Class A Preferred Shares and eighty-eight thousand two hundred and thirty-six (88,236) Class B Preferred Shares representing 100% of the issued share capital of twenty-six million three hundred eight thousand seven hundred and thirty-five Euro (€26,308,735) are duly represented at this meeting.

The attendance list, signed by the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II) The shareholders represented declare having had prior knowledge of the agenda so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

III) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

(A) Increase of the issued share capital by an amount of fifty-eight thousand eight hundred and twenty-four Euro (€58,824) to twenty-six million three hundred sixty-seven thousand five hundred and fifty-nine Euro (€26,367,559) by the issue of fifty-eight thousand eight hundred and twenty-four (58,824) Class B Preferred Shares with a nominal value of one Euro (€1), and a subscription price of one hundred seventy Euro (€170) per share (being a total of ten million and eighty Euro (€10,000,080) to Norit S.à r.l.; allocation of an amount equal to the nominal value of the new shares to the share capital account and the balance of the subscription price to the share premium account;

(B) Consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's Articles to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at twenty-six million three hundred sixty-seven thousand five hundred and fifty-nine Euro (€26,367,559) represented by (i) twenty-six million thirty three thousand three hundred and thirty-

three (26,033,333) Ordinary Shares, (ii) one hundred and eighty seven thousand one hundred and sixty-six (187,166) Class A Preferred Shares and (Hi) one hundred forty-seven thousand and sixty (147,060) Class B Preferred Shares, each with a nominal value of one euro (€1) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation."

Thereafter, the general meeting of shareholders unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital by an amount of fifty-eight thousand eight hundred and twenty-four Euro (€58,824) to twenty-six million three hundred sixty-seven thousand five hundred and fifty-nine Euro (€26,367,559) by the issue of fifty-eight thousand eight hundred and twenty-four (58,824) Class B Preferred Shares with a nominal value of one Euro (€1) and a subscription price of one hundred seventy Euro (€170) per share (being a total of ten million and eighty Euro (€10,000,080) to Norit S.à.r.l., out of which an amount equal to the nominal value of the new shares is allocated to the share capital account and the balance to the share premium account.

Thereupon Norit S.à.r.l., represented by Mr Ralph Beyer, prenamed, subscribed to the new fifty-eight thousand eight hundred and twenty-four (58,824) Class B Preferred Shares.

The total subscription price of ten million and eighty Euro (€10,000,080) for the new Class B Preferred Shares issued has been fully paid in cash.

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

Second resolution

The meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's Articles to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at twenty-six million three hundred sixty-seven thousand five hundred and fifty-nine Euro (€26,367,559) represented by (i) twenty-six million thirty-three thousand three hundred and thirty-three (26,033,333) Ordinary Shares, (ii) one hundred and eighty-seven thousand one hundred and sixty-six (187,166) Class A Preferred Shares and (Hi) one hundred forty-seven thousand and sixty (147,060) Class B Preferred Shares, each with a nominal value of one euro (€1) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation."

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately EUR 4.400,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day above mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-septième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de Norit Alpha S.à.r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1358 du 4 juillet 2007.

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 août 2009, publié au Mémorial numéro 1789 du 16 septembre 2009.

L'assemblée a été présidée par M. Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire M^e Julien Raum, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur M^e Sascha Nolte, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1) Il ressort d'une liste de présence que toutes les vingt-six millions trente-trois mille trois cent trente-trois (26.033.333) parts sociales ordinaires, cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-six (187.166) Parts Sociales Préférentielles de Classe A et quatre-vingt-huit mille deux cent trente-six (88.236) Parts Sociales Préférentielles de Classe B en circulation représentant 100% du capital social émis de vingt-six millions trois cent huit mille sept cent trente-cinq Euros (€ 26.308.735) sont dûment représentées à la présente assemblée.

Ladite liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II) Les associés représentés déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, de sorte qu'aucune obligation de justification de l'accomplissement des formalités de convocation ne soit nécessaire.

III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

(A) Augmentation du capital social émis d'un montant de cinquante-huit mille huit cent vingt-quatre Euros (€ 58.824) à vingt-six millions trois cent soixante-sept mille cinq cent cinquante-neuf Euros (€26.367.559) par l'émission de cinquante-huit mille huit cent vingt-quatre (58.824) Parts Sociales Préférentielles de Classe B ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1) et un prix de souscription de cent soixante-dix Euros (€170) par part sociale (représentant un total de dix millions quatre-vingt Euros (€ 10.000.080) à Norit S.à.r.l.; allocation d'un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales au compte du capital social et le solde du prix de souscription au compte prime d'émission;

(B) Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

"Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-six millions trois cent soixante-sept mille cinq cent cinquante-neuf euros (€26.367.559) représenté par (i) vingt-six millions trente-trois mille trois cent trente-trois (26.033.333) Parts Sociales Ordinaires, (ii) cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-six (187.166) Parts Sociales Préférentielles de Classe A et (iii) cent quarante-sept mille soixante (147.060) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, avec une valeur nominale de un euro (€1) chacune et avec les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts."

Ensuite, l'assemblée générale des associés a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de cinquante-huit mille huit cent vingt-quatre Euros (€ 58.824) à vingt-six millions trois cent soixante-sept mille cinq cent cinquante-neuf Euros (€ 26.367.559) par l'émission de cinquante-huit mille huit cent vingt-quatre (58.824) Parts Sociales Préférentielles de Classe B ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1) et un prix de souscription de cent soixante-dix Euros (€ 170) par part sociale (représentant un total de dix millions quatre-vingt Euros (€ 10.000.080) à Norit S.à.r.l., dont un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales est alloué au compte du capital social et le solde au compte prime d'émission.

A la suite de quoi, Norit S.à.r.l., représentée par M. Ralph Beyer, nommé ci-dessus, a souscrit aux cinquante-huit mille huit cent vingt-quatre (58.824) Parts Sociales Préférentielles de Classe B.

Le prix de souscription total de dix millions quatre-vingt Euros (€ 10.000.080) pour les nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe B émises a été entièrement libéré en numéraire.

Preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

"Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-six millions trois cent soixante-sept mille cinq cent cinquante-neuf euros (€26.367.559) représenté par (i) vingt-six millions trente-trois mille trois cent trente-trois (26.033.333) Parts Sociales Ordinaires, (ii) cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-six (187.166) Parts Sociales Préférentielles de Classe A et (iii) cent quarante-sept mille soixante (147.060) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, avec une valeur nominale de un euro (€1) chacune et avec les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions ci-dessus, sont estimés à approximativement EUR 4.400,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BEYER, J. RAUM, S. NOLTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46645. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009147473/148.

(090178451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Holpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 45.124.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire le 31 août 2009

Acceptation de la démission de Monsieur Michael FLAXMAN en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de Monsieur Yann CAILLERE, demeurant au 3, rue des Chatre Sacs, F-92310 Sèvres comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2012.

Monsieur Jean-Marie VANDERSTICHELE, adresse professionnelle 54, avenue Herrmann Debroux, B-1160 Bruxelles, est réélu en qualité de "Commissaire aux Comptes" pour une nouvelle période de 1 an.

Le Cabinet DELOITTE S.A., dont le siège social est au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg est réélu en qualité de "Réviseur d'Entreprises" pour une nouvelle période de 1 an.

Le mandat du Réviseur et du Commissaire aux comptes viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour la société

HOLPA S.A.

Référence de publication: 2009145250/19.

(090176177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Mood Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 112.404.

Extrait de l'assemblée générale des associés de la Société du 16 novembre 2009

En date du 16 novembre 2009, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter les démissions de

- Madame Cécile FERRIE
- Monsieur Gerald Francis WILLINGER

en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 1^{er} juin 2009;

d'accepter la démission de

- Monsieur Atanas SALABASCHEW en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 5 juillet 2009;

de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Tarek ABUZAYYAD, administrateur
- Monsieur Kevin BONE, administrateur
- Monsieur Dimitrios GOULANDRIS, administrateur
- Monsieur Philippe GRAF SCHENK VON STAUFFENBERG, administrateur
- Monsieur Pietro LONGO, administrateur
- Monsieur Jean-Marie NOIZET, administrateur + président
- Monsieur Luca WARNKE, administrateur

de nommer

- BDO, une société constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, ayant comme siège social 55, Baker Street, Londres W1U 7EU, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House Register of England and Wales sous le numéro OC 305127, en tant que nouveau réviseur d'entreprise et commissaire de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Suite à cette décision, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable est donc à rayer en tant que réviseur d'entreprise et commissaire de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Mood Media Group S.A.

Signature

Référence de publication: 2009145870/35.

(090177034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

CAFI, Compagnie Arabe de Financement International, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 13.541.

—
Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 12 novembre 2009

Monsieur Mohamed Ibrahim Abdul Jawad, Managing Director, demeurant professionnellement au 1191, Cornish El-Nile, Caire, Egypte est nommé Président du conseil d'administration.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009145251/15.

(090176120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

C3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.
R.C.S. Luxembourg B 82.763.

—
Décisions prises par l'Assemblée Générale du 16 octobre 2009

Ont été renommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- André MERKER, architecte, L-1937 Luxembourg, 15, rue Auguste Liesch, Administrateur,
- Fernand KRIER, architecte, L-8041 Strassen, 45, rue des Romains, Administrateur,
- René MULLER, architecte, L-1225 Luxembourg, 20, rue Béatrice de Bourbon, Administrateur,
- Mme Monique ETIENNE, 199, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009145252/15.

(090176087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Gottardo Strategy Fund (Lux) Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 76.597.

—
Les statuts de la Société ont été publiés dans le Mémorial C le 1^{er} août 2000.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires en date du 29 septembre 2008 a pris les décisions suivantes:
de prolonger les mandats de

Monsieur Stuart Alexander, administrateur

Monsieur Walter Etter, administrateur

Monsieur Carlo Broggi, administrateur

- avec effet au 29 septembre 2008 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2009.

Administrateur entrant:

de nommer Monsieur Michel Della Libera, né le 26 décembre 1973 à Bellinzona, Suisse, ayant comme adresse professionnelle 6, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, G.D. de Luxembourg, en tant que nouvel administrateur avec effet au 29 septembre 2008 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Administrateurs sortants:

de révoquer Monsieur Walter Frigerio, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 29 septembre 2008.

PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée à Luxembourg a été réélue avec effet au 1^{er} janvier 2008 comme réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009145261/24.

(090176137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

ALcontrol Investors (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 148.998.

Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 13 novembre 2009 que la société GSO Special Situations Fund LP, une société de droit de l'Etat du Delaware, établie et ayant son siège social à 615, South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis, a cédé en date de ce jour à la société ALcontrol Investors (Cayman) L.P., une société constituée et existant sous les lois des Iles Cayman, établie et ayant son siège social à Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, 60.000 parts sociales.

Partant, les 60.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont réparties comme suit:

ALcontrol Investors (Cayman) L.P.	60.000
Total	60.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009145253/17.

(090176269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

PPM Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 27, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 68.086.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 19 octobre 2009 à 10.00 heures

L'assemblée générale révoque avec effet immédiat le mandat du commissaire aux comptes la société ABAX AUDIT SARL, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 27.761.

L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2011 la société EWA REVISION S.A., avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.937.

Pour extrait sincère et conforme
Un administrateur

Référence de publication: 2009145255/17.

(090176069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Chester Opportunity, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 92.465.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la Société «Chester Opportunity» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 92.465:

- que la Société se trouve à partir de la date du 31 juillet 2009 définitivement liquidée,
- la résolution pré mentionnée faisant suite à celle du 18 juillet 2007 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 151 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés,
- que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009145392/20.

(090176307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Absolute Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 102.999.

At the Annual Ordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on November 13th, 2009, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Gilles WECKER residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, as director of the company;
2. To re-elect Mr. Peter ENGELBERG residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as director of the company;
3. To re-elect Mr. Christer CARENFELT as director of the company;
4. To re-elect MODERN TREUHAND S.A., situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as statutory auditor of the company.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Lors de l'Assemblée Ordinaire des actionnaires tenue le 13 novembre 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire M. Gilles WECKER demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration;
2. De réélire M. Peter ENGELBERG demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, comme administrateur au conseil d'administration;
3. De réélire M. Christer CARENFELT comme administrateur au conseil d'administration;
4. De réélire MODERN TREUHAND S.A., située au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2009145256/26.

(090175998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

W.T.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.835.

*Extrait des résolutions prises
lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 octobre 2009*

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration du 7 mai 2009 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Sandrine ANTONELLI en remplacement de Luc VERELST démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Conformément à la Loi du 25 août 2006 - «Art. 51 & 51bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

W.T.B. SA

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009145347/28.

(090176242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Alifrost S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Joseph Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.453.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 9 novembre 2009, que les actionnaires de la société ALIFROST S.A. ont adopté les résolutions suivantes:

1^{ère} résolution

L'assemblée décide à la majorité des voix présentes et représentées de révoquer avec effet immédiat Monsieur Jorge RODRIGUES DUARTE de son poste d'administrateur-délégué.

2^{ème} résolution

L'assemblée décide à la majorité des voix présentes et représentées de révoquer avec effet immédiat Monsieur Jorge RODRIGUES DUARTE de son poste de président du conseil d'administration et d'administrateur.

3^{ème} résolution

a) L'assemblée décide à la majorité des voix présentes et représentées de nommer avec effet immédiat au poste d'administrateur Madame Silvia Maria RODRIGUES ANTUNES, demeurant à L-7247 HELMSANGE, 21, rue Charles Rausch,

b) L'assemblée décide à la majorité des voix présentes et représentées de nommer avec effet immédiat Monsieur José Manuel DA SILVA COELHO, demeurant à L-7247 HELMSANGE, 21, rue Charles Rausch, au poste d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009145257/25.

(090176273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

FFTW Funds Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.079.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

The liquidation of FFTW Funds Selection (the "Company") has been closed as at 16 June 2009, by virtue of a resolution taken by the Extraordinary General Meeting of shareholders of the Company.

The books and accounts and the corporate documents of the Company have been lodged and will be retained for a period of five years at the offices of Brown Brothers Harriman SCA (Luxembourg), 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The liquidation proceeds which could not be distributed to the shareholders of the Company at the close of the liquidation will be deposited with the Caisse des Dépôts et Consignations in Luxembourg.

Luxembourg, 16 June 2009.

KPMG Advisory S.à r.l.

The Liquidator

Represented by Eric COLLARD

La liquidation de FFTW Funds Selection (la "Société"), a été clôturée le 16 juin 2009, en vertu d'une résolution de rassemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

Les livres et documents sociaux de la Société ont été déposés et seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de Brown Brothers Harriman SCA (Luxembourg), 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le produit net de la liquidation qui n'aura pu être distribué aux actionnaires au moment de la clôture de la liquidation, sera déposé auprès de la Caisse de Dépôt et de Consignation de Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

KPMG Advisory S. à r.l.

Le Liquidateur

Représenté par Eric COLLARD

Référence de publication: 2009145819/29.

(090176111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Burbank Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 10.751.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal en date du 5 novembre 2009.*

Il résulte du procès-verbal que la société FIDUCIAIRE MARC MULLER s.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3a, rue G. Kroll, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.574, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la Société, en remplacement de DELOITTE S.A..

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009145259/16.

(090176006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

CORMUS Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 149.272.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den neunundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

Sind erschienen:

1) Herr Marcus Böhm, Geschäftsführer, wohnhaft in Esterbergstr.5, D- 82319 Starnberg,
hier vertreten durch Frau Diane Wolf, wohnhaft in Pontpierre, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Starnberg am 29. September 2009.

2) Herr Thomas Haas, Geschäftsführer, wohnhaft in Triebfeldstr. 3, D- 61381 Friedrichsdorf
hier vertreten durch Frau Diane Wolf, wohnhaft in Pontpierre, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Frankfurt am 19. Oktober 2009.

Die Vollmachten nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden.

I. Name, Sitz, Zweck und Dauer

Art. 1. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt den Namen "CORMUS Holding S.A." (weiterhin "die Gesellschaft").

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können jederzeit Filialen oder Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland gegründet werden.

Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder falls eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates vorübergehend bis zur völligen Normalisierung der Verhältnisse in ein anderes Land verlegt werden. Eine solche Maßnahme berührt die luxemburgische Nationalität der Gesellschaft nicht.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten von Beteiligungen unter jedweder Form in anderen in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Art von Investition, von Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder jede

andere Weise, die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf jede andere Art und Weise von Wertpapieren jeder Art, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und der Entwicklung von in- und ausländischen Handels-, Industrie- oder Finanzgesellschaften beteiligen und sie kann diesen Gesellschaften jede Art von Beistand leisten, sei es in der Form von Darlehen, Garantien oder auf jede andere Weise.

Die Gesellschaft kann ihr Vermögen ebenfalls dazu verwenden, um in Immobilien, geistiges Eigentum oder andere bewegliche oder unbewegliche Güter jeglicher Art und Form zu investieren.

Die Gesellschaft kann Kredite in jedweder Form aufnehmen, Anleihen und Schuldverschreibungen oder sonstige Wertpapiere ausgeben und Sicherheiten bestellen.

Allgemein kann die Gesellschaft alle zulässigen Handels-, Industrie- oder Finanzgeschäfte betreiben und alle sonstigen Tätigkeiten ausüben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 4. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

II. Aktienkapital

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt achtunddreißigtausend-fünfhundertfünfundsechzig Euro (EUR 38.565,00). Es ist eingeteilt in zweiundzwanzigtausendfünfhundertdreißig (22.530) Klasse A Aktien und in sechzehntausendfünfunddreißig (16.035) stimmrechtslose Klasse B Aktien jeweils mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) eingeteilt und in voller Höhe einbezahlt.

Aktien der Aktiengattung B haben ein Anrecht auf eine zusätzliche Vorzugsdividende in Höhe von 2 % der auf die Aktien der Aktiengattung A beschlossenen Dividende. Das Vorzugsrecht erlischt, wenn das Stimmrecht der Aktien der Aktiengattung B wieder auflebt.

Reicht der Bilanzgewinn zur Zahlung der Vorzugsdividende der Klasse B Aktien nicht aus, so sind die fehlenden Beträge ohne Zinsen aus dem Bilanzgewinn der folgenden Geschäftsjahre nachzuzahlen, und zwar vor Verteilung eines Gewinnanteils an die Klasse A Aktien.

Das genehmigte Aktienkapital der Gesellschaft einschließlich dem gezeichneten Aktienkapital beträgt fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,00). Der Verwaltungsrat der Gesellschaft ist ermächtigt, das gezeichnete Kapital der Gesellschaft durch die Ausgabe von neuen Aktien einer oder beider Aktiengattungen, auf einmal oder in Teilschritten gegen Bareinlage oder andere unter Beachtung der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 zu erhöhen.

Darüber hinaus kann das Aktienkapital der Gesellschaft durch Beschluss der Generalversammlung, welcher in derselben Form, wie für eine Satzungsänderung zu fassen ist erhöht oder herabgesetzt werden

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen ("Gesetz von 1915") und zu den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Art. 6. Die Aktien werden ausschließlich in Form von Namensaktien ausgegeben.

Am Gesellschaftssitz wird ein Register der Namensaktien geführt, welches jedem Aktionär zur Einsicht offen steht. Dieses Register enthält alle Angaben, welche von Artikel 39 des Gesetzes von 1915 vorgesehen sind. Das Eigentum an Namensaktien wird durch die Eintragung in dieses Register festgestellt.

Es können Aktienzertifikate ausgestellt werden, welche die Eintragung im Register bestätigen und von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an; sollte der Besitz einer Aktie geteilt oder streitig sein, müssen diejenigen die ein Recht über die Aktie geltend machen, einen einzigen Bevollmächtigten ernennen um die Aktie bei der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft kann den Gebrauch aller Rechte bezüglich dieser Aktie einstellen solange nicht eine einzige Person zum Besitzer der Aktie im Verhältnis zur Gesellschaft ernannt worden ist.

III. Verwaltungsrat

Art. 7. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird durch die Generalversammlung der Aktionäre bestimmt.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche nicht durch das Gesetz von 1915 oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft gerichtlich und außergerichtlich. Durch die gemeinschaftliche Zeichnung je zweier Verwaltungsratsmitglieder wird die Gesellschaft Dritten gegenüber wirksam verpflichtet.

Art. 9. Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können an die in Artikel 60 des Gesetzes von 1915 aufgeführten Personen übertragen werden; deren Ernennung, Abberufung und Befugnisse werden durch den Verwaltungsrat geregelt. Der/die erste(n) Geschäftsführer kann/können durch die Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden.

Die Gesellschaft wird im Rahmen der übertragenen Befugnisse durch Zeichnung eines Geschäftsführers alleine, Dritten gegenüber wirksam verpflichtet.

Ferner kann der Verwaltungsrat einzelne Aufgaben der Geschäftsführung an Ausschüsse, einzelne Verwaltungsratsmitglieder oder an dritte Personen oder Unternehmen übertragen und deren Zeichnungsberechtigung regeln. Er setzt die diesbezüglichen Vergütungen fest, welche von der Gesellschaft getragen werden.

Art. 10. Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die ordentliche Generalversammlung für die Dauer eines oder mehrerer Jahre bestellt.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten. Sie beginnt am Ende der Generalversammlung, welche die Verwaltungsräte bestellt und endet grundsätzlich mit der Bestellung der Nachfolger.

Für den Fall, dass eine juristische Person als Verwaltungsratsmitglied ernannt wird, muss diese juristische Person einen ständigen Vertreter ernennen, der das Mandat im Namen und im Auftrag der juristischen Person durchführt. Die juristische Person darf ihren ständigen Vertreter nur dann widerrufen, wenn sie zur gleichen Zeit einen Nachfolger ernannt.

Wird die Stelle eines Verwaltungsratsmitgliedes frei, so können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. Die nächste Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor. Die Wiederwahl von Verwaltungsratsmitgliedern ist zulässig. Die Generalversammlung kann die Verwaltungsratsmitglieder jederzeit und ohne Angabe von Gründen abberufen.

Art. 11. Der Verwaltungsrat bestellt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende. Der erste Vorsitzende kann durch die Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder bei dessen Verhinderung durch einen stellvertretenden Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitglieder einberufen. Die Einladung hat unter Mitteilung der Tagesordnung zumindest 7 Tage vor der Sitzung zu erfolgen, außer in Notfällen, in welchen Fällen die Art des Notfalls in der Einladung vermerkt wird. Auf diese Einladung kann übereinstimmend schriftlich, durch Telefax oder ähnliche Kommunikationsmittel verzichtet werden. Eine Einladung ist nicht notwendig für Sitzungen, welche zu Zeitpunkten und an Orten abgehalten werden, die zuvor in einem Verwaltungsratsbeschluss bestimmt worden waren.

Sitzungen des Verwaltungsrates finden am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in der Einladung zu bestimmenden Ort statt.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates mittels einer Vollmacht durch ein anderes Mitglied vertreten und sein Stimmrecht in seinem Namen ausüben lassen. Die Vollmacht kann privatschriftlich durch Telefax erteilt werden. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder gleichzeitig vertreten.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann an einer Verwaltungsratssitzung im Wege einer telephonischen Konferenzschaltung oder Videokonferenzschaltung oder durch ähnliche Kommunikationsmittel, welche ermöglichen, dass sämtliche Teilnehmer an der Sitzung einander hören können, teilnehmen und diese Teilnahme steht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung gleich.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Beschlussfassung des Verwaltungsrates erfolgt mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden und vertretenen Mitglieder. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Verwaltungsratsvorsitzenden.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates werden Protokolle geführt, welche vom Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden.

Auf Veranlassung eines jeden Verwaltungsratsmitglieds können Beschlüsse des Verwaltungsrates auch einstimmig durch Brief oder Telefax gefasst werden. Schriftliche und von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnete Beschlüsse stehen Beschlüssen auf Verwaltungsratssitzungen gleich. Solche Beschlüsse können von jedem Verwaltungsratsmitglied schriftlich, durch Telefax oder ähnliche Kommunikationsmittel gebilligt werden. Eine solche Billigung wird jedenfalls schriftlich bestätigt und die Bestätigung wird dem Beschlussprotokoll beizufügen sein.

IV. Überwachung

Art. 12. Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere Kommissare, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Generalversammlung bestimmt ihre Zahl und setzt ihre Vergütung fest.

Art. 13. Die Kommissare Gesellschaft. Sie dürfen an Ort und Stelle Einsicht nehmen in die Bücher, den Schriftwechsel, die Protokolle und die sonstigen Geschäftsunterlagen der Gesellschaft.

Sie berichten der Generalversammlung über das Ergebnis ihrer Prüfung und unterbreiten nach ihrer Ansicht geeignete Vorschläge.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung bestellt die Kommissare für die Dauer eines Jahres. Ihre Amtszeit beginnt mit dem Ende der Generalversammlung, die sie bestellt und endet grundsätzlich mit der Bestellung der Nachfolger.

Die Wiederwahl der Kommissare ist zulässig. Sie können durch die Generalversammlung abberufen werden.

V. Generalversammlung der Aktionäre

Art. 15. Die ordnungsmäßig gebildete Versammlung der Aktionäre vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat jegliche Befugnis zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft.

Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, einberufen werden.

Art. 16. Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um 11.00 Uhr am zweiten Donnerstag des Monats April eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Tag fällt, der in Luxemburg nicht Bankarbeitstag ist, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt.

Art. 17. Außerordentliche Generalversammlungen können jederzeit an einem beliebigen Ort innerhalb oder außerhalb des Großherzogtums Luxemburg einberufen werden.

Art. 18. Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie muss binnen einer Frist von 15 Tagen einberufen werden, wenn Aktionäre, die ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, den Verwaltungsrat hierzu schriftlich unter Angabe der Tagesordnung auffordern.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt durch eingeschriebenen Brief. Sind alle Aktionäre in einer Generalversammlung anwesend oder vertreten, so können sie auf die Einhaltung der förmlichen Einberufung verzichten.

Vorsitzender der Generalversammlung ist der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder, bei seiner Verhinderung, ein stellvertretender Vorsitzender, ein sonstiges Mitglied des Verwaltungsrates oder eine sonst von der Generalversammlung bestimmte Person.

Art. 19. Jeder Aktionär ist berechtigt, an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen.

Jede Aktie gewährt eine Stimme. Das Stimmrecht je Aktie der Aktiengattung B ruht. Wenn an zwei aufeinanderfolgenden Jahren keine Dividende auf die Aktien der Aktiengattung B gezahlt wurde, lebt das Stimmrecht dieser Aktiengattung im dritten Jahr wieder auf.

Beschlüsse der Generalversammlung werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Stimmen gefasst, sofern die Vorschriften des Gesetzes von 1915 keine anderweitigen Bestimmungen treffen. Über die Verhandlungen und Beschlüsse der Generalversammlungen werden Protokolle geführt, die vom jeweiligen Vorsitzenden unterzeichnet werden.

VI. Rechnungslegung

Art. 20. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Der Verwaltungsrat stellt nach Ablauf eines jeden Jahres einen Jahresabschluss, bestehend aus einer Bilanz, einer Gewinn- und Verlustrechnung sowie erforderlichen Erläuterungen hierzu auf. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent des Reingewinnes vorweg der gesetzlichen Rücklage so lange zugeführt bis diese zehn Prozent des gezeichneten Gesellschaftskapitals ausmacht.

Mindestens einen Monat vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat den Jahresabschluss mit einem Bericht über die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft den Kommissaren, die ihrerseits der Generalversammlung Bericht erstatten.

Die Generalversammlung befindet über den Jahresabschluss und bestimmt über die Verwendung des Jahresgewinns. Sie kann im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes von 1915 aus den verteilungsfähigen Gewinnen und Reserven die Ausschüttung einer Dividende beschließen unter Beachtung von Artikel 5 der Satzung (Vorzugsdividende).

Gemäß Artikel 72-2 des Gesetzes von 1915 ist der Verwaltungsrat ermächtigt, Interimdividenden als Abschlag auf die zu erwartende Dividendenberechtigung am Ende des Geschäftsjahres auszuzahlen.

VII. Auflösung der Gesellschaft

Art. 22. Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt. Die Generalversammlung setzt deren Befugnisse und Vergütung fest.

Der Liquidationserlös wird wie folgt unter den Anteilhabern aufgeteilt:

- (i) die Vorzugsaktien verleihen ein Vorzugsrecht auf die Rückzahlung des eingebrachten Kapitals und jeglicher nachzuzahlender Vorzugsdividende;
- (ii) bei weiteren Rückzahlungen, nachdem die Rückzahlung des eingebrachten Kapitals an die Vorzugsaktien getätigt wurde, haben die ordentlichen Aktien Recht auf die gleiche Zahlung;
- (iii) der nach diesen Rückzahlungen verbleibende Liquidationserlös wird gleichmässig unter den Aktien aufgeteilt."

VIII. Schlussbestimmungen

Art. 23. Für sämtliche Punkte, welche durch diese Satzung nicht geregelt sind, gelten die luxemburgischen gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere das Gesetz von 1915.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31.12.2010.

2) Die erste jährliche Generalversammlung wird im Kalenderjahr 2011 stattfinden.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Feststellung der Satzung erklären die Erschienenen, die achtunddreißigtausendfünfhundertfünfundsechzig (38.565) Aktien wie folgt zu zeichnen:

1. Herr Marcus Böhm, vorgeannt	18.255	Klasse A Aktien
	16.035	Klasse B Aktien
2. Herr Thomas Haas, vorgeannt	4.275	Klasse A Aktien
Gesamtes Klasse A Aktienkapital	22.530	
Gesamtes Klasse B Aktienkapital	16.035	
Gesamtes Aktienkapital: Achtunddreißigtausendfünfhundertfünfundsechzig Aktien	38.565	

Sämtliche Aktien wurden voll und bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von achtunddreißigtausendfünfhundertfünfundsechzig Euro (EUR 38.565,-), wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikeln 26, 26-3 und 26-5 des Gesetzes von 1915 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr EUR 2.000,-.

Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf fünf festgelegt. Die Zahl der Kommissare auf einen.

2.- Zum Verwaltungsratsmitglied, Vorsitzenden des Verwaltungsrates und Geschäftsführer wird ernannt:

Thomas Haas, Geschäftsführer alphataurus GmbH, geboren am 03.09.1957 in D-Stuttgart, wohnhaft in Triebfeldstr. 3, D-61381 Friedrichsdorf

3.- Zum Verwaltungsratsmitglied und Geschäftsführer wird ernannt:

Marcus Böhm, geschäftsführender Gesellschafter, alphataurus GmbH, geboren am 28.05.1967 in D-Neustadt an der Weinstrasse, wohnhaft in Esterbergstrasse 5, D- 82319 Starnberg

4.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

Steffen Lohrer, Diplom-Wirtschaftsingenieur, geboren am 28.12.1965 in D- Weinheim , wohnhaft in Zinkgräfstr. 28, D- 69469 Weinheim

Hans Ulrich Kosmack, Geschäftsführer, WFB Kosmack GmbH, geboren am 30.09.1959 in D- Aschaffenburg, wohnhaft in Vogelbergstrasse 23, D- 63546 Hammersbach

Michael Turba, Geschäftsführer MK Mittelstands-Kontor GmbH, geboren am 25.11.1961 in D- Kassel, wohnhaft in Kasseler Hof 31, D- 34317 Habichtswald

5.- Zum Kommissar wird ernannt:

BDO Compagnie Fiduciaire,

Le Dôme Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 147571

6.- Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg

7.- Die Aufträge der Verwaltungsratsmitglieder und der Geschäftsführer enden mit der Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2009/2010 befindet. Der Auftrag des Kommissars endet mit der Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2009/2010 befindet.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. WOLF und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46364. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 10. November 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009147429/254.

(090178429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

First Industrial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 10, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 13.006.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 8. Juli 2009 von 14.00 bis 14.30 Uhr

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden gewählt:

- Norbert HANSJOSTEN, 10, rue de Trèves, L-2633 Senningerberg
- Hans-Dieter KOHL, 10, rue de Trèves, L-2633 Senningerberg, Delegierter des Verwaltungsrates
- Fabrice ZELENIUIC, 10, rue de Trèves, L-2633 Senningerberg

Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2009 zu beschliessen hat.

Zum Abschlussprüfer für den gleichen Zeitraum wird die BDO AUDIT, Société Anonyme, H.R. Luxembourg B 147.570 mit Gesellschaftssitz L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, gewählt.

Das Mandat von BDO Compagnie Fiduciaire als Abschlussprüfer wird nicht verlängert.

Référence de publication: 2009145260/16.

(090175950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

ETV Capital II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.551.

EXTRAIT

L'adresse de l'associé unique de la Société, Humphrey Julian Nokes, est désormais la suivante:

- Chemin de la Vulpillière, 1070 Puidoux, Switzerland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour ETV Capital II S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009145263/16.

(090176368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Swiss Re Funds (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.254.

*Extrait des décisions prises lors
de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 novembre 2009*

Par résolutions prises en date du 13 novembre 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Achim Kunkel, résidant au 2A, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet au 13 novembre 2009.

Il a été décidé d'élire Messieurs Robert Ratcliffe, résidant au 30 St Mary Axe, EC3A 8EP London, Royaume-Uni, Markus Schafroth, résidant au 2A, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et Pascal Zbinden, résidant à Mythenquai 50/60, 8022 Zurich, Suisse en date du 13 novembre 2009, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pour Swiss Re Funds (Lux) I

Au nom et pour le compte de JPMorgan Bank Luxembourg S.A.

Martina Graessler

En tant qu'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009145368/22.

(090176270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Gottardo Equity Fund (Lux) Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 78.718.

Les statuts de la Société ont été publiés dans le Mémorial C le 7 juillet 1998.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires en date du 29 septembre 2008 a pris les décisions suivantes:
de prolonger les mandats de

Monsieur Stuart Alexander, administrateur

Monsieur Walter Etter, administrateur

Monsieur Carlo Broggi, administrateur

- avec effet au 29 septembre 2008 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2009.

Administrateur entrant:

de nommer Monsieur Michel Della Libera, né le 26 décembre 1973 à Bellinzona, Suisse, ayant comme adresse professionnelle 6 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, G.D. de Luxembourg, en tant que nouvel administrateur avec effet au 29 septembre 2008 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Administrateurs sortants:

de révoquer Monsieur Walter Frigerio, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 29 septembre 2008.

PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée à Luxembourg a été réélue avec effet au 1^{er} janvier 2008 comme réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009145264/24.

(090176129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Delphi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.357.

EXTRAIT

Par résolution du 2 novembre 2009, l'associé unique de Delphi Holdings S.à r.l. a:

- révoqué, avec effet immédiat, les mandats de:

* Delphi Automotive LLP, en tant que gérant A de la Société et

* M. Eric Magrini, en tant que gérant B de la Société; et

- nommé les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société à compter du 2 novembre 2009 et pour une durée indéterminée:

* M. John Sheehan, né le 16 août 1960, à Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 5725 Delphi Drive, Troy, MI 48098, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A;

* M. David Sherbin, né le 6 septembre 1959, à Detroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 5725 Delphi Drive, Troy, MI 48098, en tant que gérant A;

* M. Harry Wilson Wagner II, né le 13 juin 1957, à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, en tant que gérant B; et

* M. Jean-Michel Paumier, né le 26 juin 1966, à Tours, France, demeurant professionnellement Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, en tant que gérant B;

* M. Marc Christopher McGuire, né le 1^{er} mars 1950 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 64, avenue de la Plaine de France, F-93290 Tremblay, France, en tant que gérant B; et

* Mme Isabelle Marthe Odette Vagne, née le 1^{er} novembre 1965 à Le Raincy, France, demeurant professionnellement au 64, avenue de la Plaine de France, F-93290 Tremblay, France, en tant que gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009145362/30.

(090176196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**Gotam Umbrella Fund (Lux) Advisory Company, Société Anonyme,
(anc. Gottardo Money Market Fund (Lux) Management Company S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.460.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires en date du 19 décembre 2008 a pris les résolutions suivantes:
de prolonger les mandats de

Monsieur Stuart Alexander, administrateur

Monsieur Walter Etter, administrateur

Monsieur Carlo Broggi, administrateur

- avec effet au 19 décembre 2008 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2009.

Administrateur entrant:

de nommer Monsieur Michel Della Libéra, né le 26 décembre 1973 à Bellinzona, Suisse, ayant comme adresse professionnelle 6 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, G.D. de Luxembourg, en tant que nouvel administrateur avec effet au 19 décembre 2008 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Administrateur sortant:

de révoquer Monsieur Walter Frigerio, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 19 décembre 2008.

Confirmation du mandat conféré au Réviseur d'entreprises Ernst & Young Luxembourg, Société Anonyme à partir du 1^{er} janvier 2008 pour une période définie jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2009 en remplacement de PricewaterhouseCoopers, Sàrl Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009145265/25.

(090176125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Sokoz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.019.

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOKOZ S.A.", ayant son siège social au 10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 125019, constituée suivant acte notarié en date du 9 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 832 du 9 mai 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1473 du 30 juillet 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Tanguy LESSELIN, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Alexandre CAYPHAS, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Catherine ORAN, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription à concurrence de EUR 10.942,- pour le porter de son montant actuel de EUR 51.052,- à EUR 61.994,- par la création et l'émission de

- 4.846 actions nouvelles de catégorie A et B d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune à libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission de EUR 148,- par action;

- 625 actions nouvelles de catégorie C réservées aux salariés de la Société d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune à libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission de EUR 38,- par action;

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société pour le mettre en concordance avec le point 1 de l'ordre du jour;

3. Modification de l'article 3.1 des statuts relatif aux droits particuliers attachés aux actions de catégorie C.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de dix mille neuf cent quarante-deux euros (EUR 10.942,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante et un mille et cinquante-deux euros (EUR 51.052,-) à soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 61.994,-) par la création et l'émission de trois mille huit cent quarante-six (3.846) Actions A et de mille (1.000) Actions B d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune à libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission de cent quarante-huit euros (EUR 148,-) par action, et par la création de six cent vingt-cinq (625) actions C d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune à libérer intégralement avec une prime d'émission de trente-huit euros (EUR 38,-) par action.

L'Assemblée admet Mademoiselle Laetitia REDON, Madame Anne PHILIPPE, épouse VAYSSE, Messieurs Nicolas KACHANER, Gaëtan MULLIEZ, Thierry GLAESNER, Sébastien STEINMETZ, Norbert BECKER, Francis CARPENTER, Tanguy LESSELIN, les sociétés "BERI 210 S.à r.l." et "XTRABALL", Messieurs Robert TORNQUIST, Pascal LAHANNIER et Alain ROUEN à la souscription des nouvelles actions, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel pour autant que de besoin.

Souscription et Libération

De l'accord de tous les actionnaires, les cinq mille quatre cent soixante et onze (5.471) actions nouvellement créées, se divisant en trois mille huit cent quarante six (3.846) Actions A, mille (1.000) Actions B et six cent vingt-cinq (625) Actions C ont été intégralement souscrites et libérées comme suit par:

1) Mademoiselle Laetitia REDON, demeurant Plaza 66, Tower 1, 39th Floor, 1266 Nanjing West Road, 200040 Shanghai (PRC), représentée par Monsieur Tanguy LESSELIN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 24 octobre 2009, ci-annexée.

Deux cents (200) Actions A

2) Madame Anne PHILIPPE, épouse VAYSSE, demeurant 126 boulevard du Montparnasse, 75014 Paris, représentée par Monsieur Tanguy LESSELIN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 23 octobre 2009, ci-annexée.

Deux cents (200) Actions A

3) Monsieur Nicolas KACHANER, demeurant 18, rue de Penthièvre, 75008 Paris, représenté par Monsieur Tanguy LESSELIN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 27 octobre 2009, ci-annexée.

Deux cent vingt-trois (223) Actions A

4) Monsieur Gaëtan MULLIEZ, demeurant 24 rue Albert Prouvost, F59700 Marcq-en-Baroeul, représenté par Monsieur Tanguy LESSELIN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 26 octobre 2009, ci-annexée.

Trois cent soixante-dix (370) Actions A

5) Monsieur Thierry GLAESNER, demeurant 3 rue Albert Calmes, L-1310 Luxembourg, représenté par Monsieur Alain GEORGES, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 23 octobre 2009, ci-annexée

Quatre cent quatre-vingt-treize (493) Actions A

6) Monsieur Sébastien STEINMETZ, demeurant 33 rue du Faubourg Saint-Antoine, F-75011 Paris, représenté par Monsieur Tanguy LESSELIN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 26 octobre 2009, ci-annexée.

Vingt-cinq (25) Actions A

7) Monsieur Norbert BECKER, demeurant 40 rue des Genets, L-8131 Bridel, représenté par Monsieur Tanguy LESSELIN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 23 octobre 2009, ci-annexée

Mille trois cent trente-quatre (1.334) Actions A

8) Monsieur Francis CARPENTER, demeurant 11 rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, représenté par Monsieur Tanguy LESSELIN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 28 octobre 2009, ci-annexée,

Deux cents (200) Actions A

9) Monsieur Tanguy LESSELIN, demeurant 16, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

Six cent une (601) Actions A

10) La société "BERI 210 S.à r.l.", ayant son siège social situé au 10 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-125845, représentée par Mademoiselle Linda Mouaz, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 28 octobre 2009, ci-annexée.

Mille (1.000) Actions B

11) La société "XTRABALL", ayant son siège social situé au 61 bis rue Bichat, 75010 Paris, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 492 418 009, représentée par Monsieur Tanguy LESSELIN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 23 octobre 2009, ci-annexée,

Deux cents (200) Actions A

12) Monsieur Robert TORNQUIST, demeurant 80 am Bongert, L-1270 Luxembourg, représenté par Monsieur Tanguy LESSELIN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 26 octobre 2009, ci-annexée,

Deux cent cinquante (250) Actions C

13) Monsieur Pascal LAHANNIER, demeurant 19 rue Jean Moulin, F-60940 Angicourt, représenté par Monsieur Tanguy LESSELIN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 23 octobre 2009, ci-annexée,

Deux cent cinquante (250) Actions C

14) Monsieur Alain ROUEN, demeurant 159, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, représenté par Monsieur Tanguy LESSELIN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 25 octobre 2009, ci-annexée,

Cent vingt-cinq (125) Actions C

Les trois mille huit cent quarante-six (3.846) Actions A, mille (1000) Actions B et six cent vingt-cinq (625) Actions C ainsi souscrites ont été intégralement libérées moyennant versements en numéraire, de sorte que la somme de sept cent cinquante et un mille neuf cents euros (EUR 751.900,-) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

L'apport sera alloué au capital social pour le montant de dix mille neuf cent quarante-deux euros (EUR 10.942,-), et sept cent quarante mille neuf cent cinquante-huit euros (EUR 740.958,-) seront alloués au compte de prime d'émission.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner à compter de ce jour la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 61.994,-) représenté par trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (30.997) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, toutes intégralement libérées et divisées en vingt quatre mille neuf cent quatre-vingt-trois (24.983) Actions A, cinq mille trois cent quatre-vingt-neuf (5.389) Actions B et six cent vingt-cinq (625) Actions C."

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de porter le nombre maximum d'Actions de catégorie C de 815 à 1315.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 3^{ème} de l'article 3.1 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner à compter de ce jour la teneur suivante:

"Le nombre total d'Actions de catégorie C de la Société ne peut excéder mille trois cent quinze (1315).".

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3.1 des statuts à partir de l'alinéa 7 de la façon suivante:

"Le TRI est calculé par rapport à la valeur, déterminée par une expertise, d'une Action de catégorie A ou d'une Action de catégorie B de la Société, abstraction faite de l'impact de la dilution liée aux droits financiers attachés aux Actions C après modification de ces droits financiers (la "Valeur Vénale") à la date de l'événement qui motive ce calcul sauf cas de modification des droits financiers des Actions de catégorie C.

Dans la répartition des bénéfices, chaque Action de catégorie C donne droit, et donne droit seulement, au titre de la répartition des bénéfices, à un dividende, calculé comme suit, à prendre sur le résultat distribuable de chaque exercice social et/ou sur les réserves distribuables de la Société.

Ce dividende sera égal à zéro virgule un pour cent (0,1%) du résultat distribuable et/ou des réserves distribuables versés par la Société, pour autant que la Société mette effectivement en distribution ce résultat ou ces réserves. Ce dividende sera réparti entre les propriétaires des Actions de catégorie C au prorata du nombre d'Actions de catégorie C qu'ils détiennent.

Si la Société venait à être dissoute, les droits des Actions de catégorie C dans le boni de liquidation éventuellement perçu, sous quelle que forme que ce soit, seront répartis entre les propriétaires des Actions de catégorie C au prorata du nombre d'Actions de catégorie C qu'ils détiennent.

Les droits financiers attachés aux Actions de catégorie C sont modifiés de plein droit lors de la survenance de l'un des faits décrits ci-dessous:

- Le "Désengagement": toute cession directe ou indirecte (à l'exception d'une Introduction en Bourse ou d'une cession consécutive à une Introduction en Bourse) d'au moins 51% des Actions de catégorie A ou de catégorie B de la Société par les Actionnaires, titulaires d'Actions de catégorie A ou de catégorie B à la date d'émission des Actions de catégorie C;
- L'"Introduction en Bourse": admission des actions de la Société aux négociations sur un marché réglementé;
- L'arrivée du "Terme": le 31 décembre 2014.

En conséquence de la survenance de l'un des faits décrits ci-dessus, les droits financiers attachés aux Actions de catégorie C sont modifiés de plein droit afin de correspondre au produit du nombre d'Actions de catégorie C par un multiple situé entre 0,10 et 2, déterminé en fonction du TRI constaté au titre des Actions de catégorie A et des Actions de catégorie B de la Société, abstraction faite de l'impact de la dilution liée aux droits financiers attachés aux Actions C après modification de ces droits financiers, selon la grille suivante:

TRI	Multiple
Strictement inférieur à 0%	0,10
0%	0,25
10%	0,50
20%	1.00
30%	1.50
Supérieur ou égal à 40%	2.00

Pour les TRI positifs situés entre les valeurs indiquées ci-dessus, le multiple exact qui sera appliqué sera calculé par progression linéaire entre deux valeurs entières de TRI.

Les droits financiers des Actions de catégorie C ainsi déterminés seront arrondis, le cas échéant, au nombre entier le plus proche, un nombre ayant une décimale égale à 0,5 étant arrondi à l'entier supérieur.

La modification des droits financiers des Actions de catégorie C ne pourra pas intervenir après le 31 décembre 2014.

La modification des droits financiers des Actions de catégorie C sera constatée par l'Assemblée Générale des Actionnaires." Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: T. LESSELIN, A. CAYPHAS, C. ORAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 05 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13370. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Belvaux, le 19 novembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009147446/191.

(090178321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

REY HOLDINGS (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.803.844,35.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.052.

Suite aux résolutions prises en date du 14 octobre 2009 par le conseil de gérance de Cemex Luxembourg Holdings S.à r.l., associé unique et gérant unique de la Société, de transférer avec effet au 15 octobre 2009 son siège social du 11, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 43-49, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, il convient d'indiquer la nouvelle adresse de l'associé unique et du gérant unique, CEMEX Luxembourg Holdings S.à.r.l, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 106.559.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009145266/15.

(090176425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

WhiteWave European Partners, S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 149.207.

WhiteWave International Holdings, Limited ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, PO Box 199, Gibraltar et enregistrée au Registre du Commerce de Gibraltar sous le numéro 103262

Représenté de manière permanente par M. Michael Castiel, né le 27 novembre 1959 à Gibraltar, Royaume-Uni, demeurant au 331, Watergardens Waterport Road, Gibraltar

et

- WhiteWave International, Limited ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, PO Box 199, Gibraltar et enregistrée au Registre du Commerce de Gibraltar sous le numéro 102526

ont constitué ensemble une société en commandite simple. Les parties conviennent que la date effective de constitution de cette Société en commandite simple sera le 17 novembre 2009. La Société aura les caractéristiques suivantes:

1) Les Associés de la Société sont WhiteWave International, Limited - une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social sis au 57/63 Line Wall Road, PO Box 199, Gibraltar - ("l'Associé Commandité") et WhiteWave International Holdings, Limited - une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social sis au 57/63 Line Wall Road, PO Box 199, Gibraltar - ("l'Associé Commanditaire").

2) L'activité de la Société est d'entreprendre toutes transactions en rapport direct ou indirect avec l'acquisition de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous n'importe quelle forme et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. De plus, la Société pourra effectuer des opérations financières par et à travers des transactions directement ou indirectement en rapport avec la maintenance, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations avec des sociétés appartenant aux membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient elle-même, incluant, de façon non limitative, l'octroi de prêts et lignes de crédit à ces sociétés, l'octroi d'assistance, d'avances ou de garanties à ces sociétés. La Société peut réaliser toutes opérations en relation directe ou indirecte, ou nécessaires à l'accomplissement de son objet.

3) Le siège social de la Société est établi au 102, rue des Maraîchers, Grand-Duché de Luxembourg, L-2124 Luxembourg.

4) Le capital est fixé à EUR 12.600,- (douze mille six cents euros). L'Associé Commandité a contribué en numéraire au capital pour un montant de EUR 126,- (cent vingt-six euros). L'Associé Commandité a contribué en numéraire au capital pour un montant de EUR 12.474,- (douze mille quatre cent soixante-quatorze euros).

5) Seul l'Associé Commandité sera responsable de la gestion des activités de la Société. L'Associé Commandité est investi des plus larges pouvoirs pour entreprendre tous les actes d'administration et de disposition au nom de la Société et devra représenter la Société dans ses actes vis-à-vis des tiers. Les pouvoirs non expressément accordés à l'Assemblée Générale des Associés par la loi luxembourgeoise ou par l'Accord entrent dans la compétence de l'Associé Commandité en tant que gérant de la Société. L'Associé Commanditaire n'intervient pas dans la gérance de la Société et ne doit avoir aucun droit ni aucune autorité pour agir au nom de la Société, pour participer ou pour interférer de quelque manière que ce soit dans la gestion de la Société, même en vertu d'une procuration de l'Associé Commandité.

6) La société a été formée sous seing privé en date du 16 novembre 2009. La Société est formée pour une durée indéterminée. La liquidation, l'insolvabilité ou la faillite, l'accommodement avec les créanciers, la suspension de paiement, la gestion contrôlée ou toute autre procédure similaire de tout associé, entraîneront la dissolution et la liquidation subséquente de la Société. Dans ce cas, la liquidation sera conduite par l'autre associé.

Le 16 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009145268/45.

(090176099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

BGP Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 38.750,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 109.580.

—
Extrait rectificatif du dépôt L090171373.04 du 09/11/09

En date du 29 octobre 2009 et non du 9 septembre 2009, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- La démission de Bart Zech en tant que gérant de la société est acceptée avec effet immédiat.
- Frank Walenta, avec adresse professionnelle rue Léon Thyès, 12, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009145269/16.

(090176035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Weiland-Bau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9834 Holzthum, 1, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 43.696.

—
Statutenänderung vom 4. November 2009

Im Jahre zweitausendneun, den vierten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine WEINANDY, mit dem Amtssitz zu Clerf.

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung WEILAND-BAU GmbH mit Sitz zu D-54689 Irrhausen, Hauptstrasse, 39,

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Karl-Heinz KUNTZ mit dem damaligen Amtswohnsitz zu Waxweiler (D), am 19. Oktober 1988,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herr Wolfgang WEILAND, Maurermeister, geboren zu Neuerburg (D), am 28. August 1956, mit Berufsadresse zu L-9834 Holzthum, route de Diekirch, 1,

welcher alleinvertretungsberechtigt ist.

2.- Herr Wolfgang WEILAND, vorgeannt, im eigenen Namen.

Die hiervor bezeichneten Komparenten erklären, dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung WEILAND-BAU s.à r.l., mit Sitz zu L-9834 Holzthum, 1, route de Diekirch (1993 2403 555) sind.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Frank BADEN mit dem damaligem Amtswohnsitz zu Luxemburg, am 27. April 1993,

veröffentlicht im Memorial, Recueil Special C, Nummer 330, vom 16. Juli 1993, Seite 15818,

eingeschrieben im Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 43.696,

zuletzt umgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentieren den Notar, am 5. April 2004, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Special C, Nummer 598, vom 10. Juni 2004, Seite 28703.

Diese Erschienenen erklären zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammenzutreten und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftszweck abzuändern, beziehungsweise zu erweitern, durch Einbeziehung neuer Tätigkeiten.

Demgemäss wird Artikel 2 der Gesellschaftssatzung abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

" **Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Betrieb eines Hoch-, Tief- und Stahlbetonbauunternehmens, Betonfertigteilewerke und die Herstellung sowie der Vertrieb von Transportbeton und Baustoffen. Ferner ist Gegenstand des Unternehmens der Handel mit Waren aller Art, soweit es dem Unternehmen dienlich ist.

Die Gesellschaft darf andere Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen; sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Desweiteren die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und Entwicklung aller industrieller oder kommerzieller Unternehmen teilnehmen und ihnen Unterstützung durch Darlehen, Garantien oder auf andere Art und Weise zukommen lassen.

Die Gesellschaft kann mit oder ohne Zinsen Kredite gewähren oder Anleihen aufnehmen, sowie Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbeweglichen Güter der betreffenden Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmassnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Zieles und Zwecks für nötig hält.

Die Gesellschaft kann sämtliche Operationen, welche direkt oder indirekt mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft dienlich sein können tätigen."

Zweiter Beschluss

Zum technischen und administrativem Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:

Herr Wolfgang WEILAND, vorbenannt, mit Berufsadresse zu L-9834 Holzthum, route de Diekirch, 1, welcher die Gesellschaft sowohl im technischen als auch im administrativem Bereich durch seine alleinige Unterschrift verpflichten kann.

Dritter Beschluss

Zum technischen Geschäftsführer wird ernannt für eine unbestimmte Dauer, Herr Gotthard LENZEN, Bauleiter, geboren zu Gerolstein/Daun, am 5. Februar 1963 mit Berufsadresse zu L-9834 Holzthum, route de Diekirch, 1, welcher die Gesellschaft im technischen Bereich durch seine alleinige Unterschrift verpflichten kann.

Vierter Beschluss

Zum technischen Geschäftsführer wird ernannt für eine unbestimmte Dauer, Herr Edgar KRINGS, Tiefbautechniker, geboren zu Daleiden, am 30. April 1963 mit Berufsadresse zu L-9834 Holzthum, route de Diekirch, 1, welcher die Gesellschaft im technischen Bereich durch seine alleinige Unterschrift verpflichten kann.

Fünfter und letzter Beschluss

Als kaufmännischer Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird Herr Jean-Marie STEILS, Kaufmann, mit Berufsadresse zu L-9834 Holzthum, route de Diekirch, 1, bestätigt, welcher die Gesellschaft im kaufmännischen Bereich durch seine alleinige Unterschrift verpflichten kann.

Abschätzung der Kosten

Die Kosten dieser Urkunde gehen zu Lasten der Gesellschaft „Weiland-Bau s.à r.l."

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Clerf, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Weiland, Lenzen, Krings, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 6 novembre 2009. Relation: CLE/2009/1093. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Rodenbour.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Clerf, den 10. November 2009.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2009145795/86.

(090175883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Duferco Logistic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.710.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration tenu en date du 13 octobre 2009 que:

1. La démission de Monsieur Patrick MOINET en tant qu'administrateur de la société est acceptée.

2. Est coopté, en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

- Monsieur Luc GERONDAL, fiscaliste, né le 23 avril 1976 à Kinshasa en République démocratique du Congo, de nationalité belge et demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009145271/18.

(090176022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

**MAS International, Société à responsabilité limitée,
(anc. MAS Corporate Services Sàrl).**

Capital social: EUR 1.600.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 110.690.

Il résulte de différents contrats de cession de parts sociales du 8 octobre 2009 de la Société que le capital social représenté par 100.000 parts sociales de EUR 16,- chacune est dorénavant réparti comme suit:

- Stewart Kam Cheong, Réviseur d'Entreprises, né à Port Louis (Ile Maurice), le 22 juillet 1962, demeurant à L-6137 Junglinster, 35, Val de l'Ernz, détenteur de 50.667 parts sociales;

- M Groupe SARL, société à responsabilité limitée établie à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, immatriculée au RCS Luxembourg B 110.691, détentrice de 37.833 parts sociales;

- HGS Holding SARL, société à responsabilité limitée établie à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, immatriculée au RCS Luxembourg B 144.473, détentrice de 5.000 parts sociales;

- PI Finances, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée établie à F-71880 Chatenoy-le-Royal, 1, rue des Varennes, Zone Verte, immatriculée au RCS de Chalon sur Saône 509 590 261, détentrice de 5.000 parts sociales;

- Yin Kam Cheong, Administrateur de société, né à Port-Louis (Ile Maurice), le 28 juillet 1964, demeurant à Beau Bassin, Ile Maurice, 173, route Royale, détenteur de 1.000 parts sociales;

- Jimmy How Saw Keng, Administrateur de société, né à Port-Louis (Ile Maurice), le 10 décembre 1974, demeurant à Port-Louis, Ile Maurice, 36A Volcy Pougnet Street, détenteur de 500 parts sociales;

Munsbach, le 4 novembre 2009.

MAS International

Signature

La Direction

Référence de publication: 2009145273/27.

(090176392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

N.L.C.-Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 56.457.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 juillet 2008 que:

- Est réélue au poste de commissaire, pour une période de cinq années, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011, la société:

CERTIFICA Luxembourg S.à r.l., sise 54, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009145272/16.

(090176021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Convergent Energies Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.165.

—
EXTRAIT

Ratification de la décision prise par l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 21 décembre 2007 à 8h00

L'assemblée ratifie la démission de M. Roberto Manciocchi, avec adresse professionnelle au 7 val sainte croix en qualité d'administrateur avec effet au 7 novembre 2006.

Par décision prise par le Conseil d'Administration réuni en date du 26 octobre 2009 à 09h00 au siège social:

Madame Angelina Scarcelli (employée privée, adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg) née le 13.09.1975 à Thionville (France) est cooptée à la fonction d'Administrateur de la société avec effet au 15/10/2009 en remplacement de Monsieur Alexis Kamarowsky et terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 26.10.2009.

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2009145872/20.

(090177063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Xea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 125.036.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2009

Acceptation de la démission de Messieurs Alexis KAMAROWSKY, Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO et Jean-Marc DEBATY en tant qu'Administrateurs.

Acceptation de la nomination de Monsieur Norbert SCHMITZ, adresse professionnelle 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, de la société S.G A. Services SA, sise 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et de la société FMS Services SA, sise 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg en tant qu'Administrateurs.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale en 2012.

Acceptation de la nomination de Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Acceptation de la nomination de Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Acceptation de la démission de LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, RCS B 40.312, en tant que Commissaire aux Comptes.

Acceptation de la nomination de Monsieur Eric HERREMANS, adresse professionnelle 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale en 2012.

Transfert du siège social de la société au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société

XEA S.A.

Référence de publication: 2009145385/27.

(090176422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Ventaglio International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 48.802.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 15 juillet 2009 que:

1. Les mandats de Monsieur Paolo MONDIA, Monsieur Patrick MOINET et Monsieur Bruno COLOMBO ont été prolongés jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui aura lieu en 2010.

Monsieur Bruno COLOMBO demeurant actuellement au: «Via Trieste, 18, 20146 Milan en Italie».

2. Le mandat du commissaire BF CONSULTING S.à r.l., sise au 1, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg est renouvelé jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2010.

3. Non renouvellement du mandat du réviseur de la société DELOITTE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009145274/19.

(090176012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Eurolieum S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 78.854.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"FRENCH PROPERTIES HOLDING PTE LTD", a private limited company incorporated and existing under the laws of Singapore, whose registered office is at 168, Robinson Road, # 37-01, Capital tower, Singapore 068912, Singapore,

here represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, maître en droit, by virtue of a proxy, given under private seal on 27 March 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "EUROLIEUM S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 78.854, incorporated pursuant to a notarial deed dated October 25, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 391 dated May 29, 2001 and whose Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, prenamed, dated March 20, 2009, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and twenty thousand Euro (EUR 220,000.-), so as to raise it from its present amount of sixteen million one four hundred and thirty thousand eight hundred Euro (EUR 16,430,800.-) up to sixteen million six hundred and fifty thousand eight hundred Euro (EUR 16,650,800.-) by the issue of two thousand and two hundred (2,200) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) (collectively referred as the "New Shares I") and having the same rights and obligations as the existing shares.

The New Shares are entirely subscribed by FRENCH PROPERTIES HOLDING PTE LTD and are paid up by a contribution in kind consisting in an unquestioned claim due for immediate payment for an aggregate amount of twenty-two million Euro (EUR 22,000,000.-) (the "Contribution I").

The Contribution I of twenty-two million Euro (EUR 22,000,000) for the New Shares I are allocated as follows: (a) two hundred and twenty thousand Euro (EUR 220,000.-) are allocated to the share capital of the Company and (b) twenty-one million seven hundred and eighty thousand Euro (EUR 21,780,000.-) are allocated to the Company's share premium account.

Evidence of the Contribution has been given to the undersigned notary by a valuation report signed by the managers of the Company where the said claim appears, by a certificate of acknowledgement of claim signed by the managers of the Company and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscriber.

Second resolution

The sole shareholder decides to further increase the share capital of the Company by an amount of sixty-four thousand nine hundred Euro (EUR 64,900.-), so as to raise it from its present amount of sixteen million six hundred and fifty thousand eight hundred Euro (EUR 16,650,800.-) up to sixteen million seven hundred and fifteen thousand seven hundred Euros (EUR 16,715,700.-) by the issue of six hundred and forty-nine (649) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) (collectively referred as the "New Shares II") and having the same rights and obligations as the existing shares.

The New Shares II are entirely subscribed by FRENCH PROPERTIES HOLDING PTE LTD and are paid up by a contribution in kind consisting in an unquestioned claim due for immediate payment for an aggregate amount of six million four hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 6,487,500.-) (the "Contribution II").

The Contribution II of six million four hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 6,487,500.-) for the New Shares II are allocated as follows: (a) sixty-four thousand nine hundred Euro (EUR 64,900.-) are allocated to the share capital of the Company, (b) six million four hundred and twenty-two thousand six hundred Euro (EUR 6,422,600.-) are allocated to the Company's share premium account.

Evidence of the Contribution II has been given to the undersigned notary by a valuation report signed by the managers of the Company where the said claim appears, by a certificate of acknowledgement of claim signed by the managers of the Company and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscriber.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at sixteen million seven hundred fifteen thousand seven hundred Euros (EUR 16,715,700.-) represented by one hundred and sixty-seven thousand one hundred and fifty-seven (167,157) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all fully paid up."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"FRENCH PROPERTIES HOLDING PTE LTD", a private limited company constituée et régie par les lois de Singapour, ayant son siège social au 168, Robinson Road, # 37-01, Capital tower, Singapour 068912, Singapour,

ici représentée par Madame Christèle ALEXANDRE, maître en droit, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 27 mars 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "EUROLIEUM S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.854, constituée suivant acte notarié en date du 25 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 391 du 29 mai 2001 et dont les statuts ont été amendés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, prénommé, le 20 mars 2009, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent vingt mille Euros (EUR 220.000,-), afin de le porter de son montant actuel de seize millions quatre cent trente mille huit cents Euros (EUR 16.430.800,-) jusqu'à seize millions six cent cinquante mille huit cents Euros (EUR 16.650.800,-) et ce par la création et l'émission de deux mille deux cents (2.200) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales I").

Les deux mille deux cents (2.200) Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par FRENCH PROPERTIES HOLDING PTE LTD et payées par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible pour un montant de vingt-deux millions d'Euros (EUR 22.000.000,-) ("Apport I").

L'Apport de vingt-deux millions d'Euros (EUR 22.000.000,-) afférent aux Nouvelles Parts Sociales I est alloué comme suit: (a) deux cent vingt mille Euros (EUR 220.000,-) au capital social de la Société et (b) vingt et un millions sept cent quatre-vingt mille Euros (EUR 21.780.000,-) au compte de prime d'émission de la Société.

La justification de l'existence et le montant de ladite créance et de la renonciation ont été rapportées au notaire instrumentant par un certificat de reconnaissance de dette signé par les gérants de la Société ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur et par un rapport d'évaluation signé par les gérants.

Deuxième résolution

L'associé unique décide ensuite d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-quatre mille neuf cents Euros (€ 64.900,-), afin de le porter de son montant actuel de seize millions six cent cinquante mille huit cents Euros (EUR 16.650.800,-) jusqu'à seize millions sept cent quinze mille sept cents Euros (EUR 16.715.700,-) et ce par la création et l'émission de six cent quarante-neuf (649) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales II").

Les six cent quarante-neuf (649) Nouvelles Parts Sociales II sont entièrement souscrites par FRENCH PROPERTIES HOLDING PTE LTD et payées par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible pour un montant de six millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 6.487.500,-) ("Apport II").

L'Apport II de six millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 6.487.500,-) afférent aux Nouvelles Parts Sociales II est alloué comme suit: (a) soixante-quatre mille neuf cents Euros (EUR 64.900,-) au capital social de la Société et (b) six millions quatre cent vingt-deux mille six cents Euros (EUR 6.422.600,-) au compte de prime d'émission de la Société.

La justification de l'existence et le montant de ladite créance et de la renonciation ont été rapportées au notaire instrumentant par un certificat de reconnaissance de dette signé par les gérants de la Société ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur et par un rapport d'évaluation signé par les gérants.

Troisième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de seize millions sept cent quinze mille sept cents Euros (EUR 16.715.700,-) représenté par cent soixante sept mille cent cinquante sept (167.157) parts sociales d'une valeur de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ALEXANDRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 avril 2009. Relation: EAC/2009/3829. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009147455/143.

(090178918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Bulmet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 97.131.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 juillet 2009 que:

1. La démission de «BF CONSULTING S.à r.l.», commissaire de la société est acceptée.

2. Est nommée commissaire, en remplacement du commissaire démissionnaire:

- REVICONSULT S.à r.l., immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 139.013 et ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

3. Est réélu, en tant qu'administrateur de la société, Monsieur Valentin Kirilov ZAHARIEV, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009145275/19.

(090176003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Nina Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 51.469.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 octobre 2009 que:

1. La démission de Monsieur Patrick MOINET de son poste d'administrateur a été acceptée.

2. Monsieur Luc GERONDAL, fiscaliste, de nationalité belge, né à Kinshasa (République démocratique du Congo) le 23 avril 1976, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été coopté administrateur en remplacement de Monsieur Patrick MOINET.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009145276/18.

(090175993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

MR International (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.666.100,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.933.

—
In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of October.

Before Us, Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Morgan Rio Investments, L.P., a limited partnership duly formed and validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 27 Hospital Road, 5th Floor, P.O. Box 10293, c/o Citi Hedge Fund Services (Cayman) Ltd., Grand Cayman, KY1-1103 Cayman Islands, with the EIN number 98-0620032 and registered with the Register of the Exempted "Limited Partnership" of the Cayman Islands under number OG-30483,

here represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on October 27th, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing partnership, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing partnership is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "MR International (Lux), S.à r.l." (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 30th, 2009, published in the Mémorial C, No. 1428, "Recueil des Sociétés et Associations", on July 23rd, 2009.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand, five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The sole shareholder resolved to convert the share capital currency of the Company from Euro into U.S. Dollar, using the exchange rate of EUR 1.- = USD 1.4882, the present share capital of twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) being hence replaced by a share capital of eighteen thousand, six hundred U.S. Dollars (USD 18,600.-) represented by eighteen thousand, six hundred (18,600) shares of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, and to allocate the excess of two U.S. Dollars and fifty cents (USD 2.50) resulting of the conversion to the legal reserve of the Company, in order to round down the amount of the share capital.

IV. The sole shareholder resolved to designate the current eighteen thousand, six hundred (18,600) existing ordinary shares of one U.S. Dollar (USD 1.-) each as the "Ordinary Shares", as defined hereinafter.

V. The sole shareholder resolved to create, in addition to the existing Ordinary Shares, one new class of shares, namely the "Class A Shares" and to fix the rights and conditions attached to this class of shares.

VI. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital to the extent of five million, six hundred and forty-seven thousand, five hundred U.S. Dollars (USD 5,647,500.-) in order to raise it from its present amount of eighteen thousand, six hundred U.S. Dollars (USD 18,600.-) to five million, six hundred and sixty-six thousand, one hundred U.S. Dollars (USD 5,666,100.-).

VII. The sole shareholder resolved to issue five million, six hundred and forty-seven thousand, five hundred (5,647,500) Class A Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

Subscription - Payment

Thereupon, Morgan Rio Investments, L.P., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the entirety of the five million, six hundred and forty-seven thousand, five hundred (5,647,500) new Class A Shares to be issued and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash in the amount of five million, six hundred and forty-seven thousand, five hundred U.S. Dollars (USD 5,647,500.-) so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary, along with the payment of a share premium in the amount of six hundred and twenty-seven thousand, five hundred U.S. Dollars (USD 627,500.-).

VIII. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association, is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at five million, six hundred and sixty-six thousand, one hundred U.S. Dollars (USD 5,666,100.-) represented by five million, six hundred and sixty-six thousand, one hundred (5,666,100) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, which are divided into:

- eighteen thousand, six hundred (18,600) Ordinary Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- five million, six hundred and forty-seven thousand, five hundred (5,647,500) Class A Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles shall have the meaning set forth below:

- "Class A Shares" means Class A Shares of a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class A Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class A Shares of the Company.
- "Ordinary Shares" means Ordinary Shares of a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each in the share capital of the Company.

- "Ordinary Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Ordinary Shares of the Company.

- "Portfolio A" means the reference to an assigned investment.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The shares can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles."

IX. The sole shareholder resolved to amend article 8 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to the rights as defined hereunder, and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The rights and conditions attached to the Ordinary Shares and the Class A Shares are as follows:

Each share shall have the right to dividends to be declared by the shareholder(s) at the times and for the amounts which the shareholder(s) shall determine from time to time, taking into consideration the following principles, provided that no distribution will be made to the shareholders despite a positive credit to the separate account for that class of shares, if the conditions as set out by the Law are not met for any such distribution.

The Company shall create one (1) Portfolio A attached to the Class A Shares (in accordance with the laws and normal accounting practice). This Portfolio A will be managed for the exclusive benefit of the Class A Shareholders.

The Portfolio A shall be defined by the sole manager or the board of managers of the Company.

On a separate account (in addition to the accounts held by the Company in accordance with the laws and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for the Portfolio A which will be determined as follows:

- The result of the Portfolio A will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to its above corresponding assigned investments (including, inter alia, yield, gain on repayment at face value, foreign exchange gains, if any) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, exploitation of such investments (including fees, costs, expenses).

The Shareholder(s) will approve such separate account simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the laws and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on the account related to the Portfolio A shall be the available amount, subject to as indicated below, of a decision of the shareholders, for the payment of dividends to the Class A Shareholders.

The allocation to the legal reserve of five percent of the net profit of the Company as detailed in article 21 of the Articles, will be made, inter alia, by the allocation of a portion of the eventual credit balance of the result of the Portfolio A in proportion to the amount to be contributed to the legal reserve. Such amount contributed by the Portfolio A to the constitution of the legal reserve will be inscribed to a separate legal reserve account for the Class A Shares. Any amount resulting from the Portfolio A and which has been contributed to the legal reserve shall only be distributed to the Class A Shareholders and under the condition that such amount becomes distributable in compliance with the Law.

In case of liquidation or dissolution of the Company, the amount of the legal reserve will be distributed, if the case may be, to the Class A Shareholders in proportion to the amount contributed to this reserve by the Portfolio A as inscribed in the special account held for the legal reserve. After payment of all debts, costs and liquidation expenses, the Class A Shareholders shall have the right to a distribution to be made on all of the amount of the Portfolio A.

All other unassigned incomes and expenses of the Company will be allocated to the Ordinary Shares.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may freely transfer its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares as follows:

- The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders made in the manner required for amendments of the Articles;

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of the one or more entire classes through the repurchases and cancellations of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made starting from the Class A Shares until the Ordinary Shares; and

- The redemption price shall be set by reference to (a) the higher of the nominal value of each redeemed share, or (b) the following formula: dividing the total amount of any distributable sums resulting from a Portfolio affected to a certain class of shares, as the case may be, by the number of shares constituting the related class to be redeemed. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

In the event of a redemption of the Class A Shares, the amount on the legal reserve which results from the Portfolio A and which becomes distributable as per the Law further to the redemption of the Class A Shares, shall be distributed to the Class A Shares."

X. The sole shareholder further resolved to amend article 21 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account which does not result from the Portfolio A, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction, along with the one required by Article 8 in relation to the Portfolio A, ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the Shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders in accordance with article 8 of the Articles. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends, if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing partnership, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing partnership and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Morgan Rio Investments, L.P., un "Limited Partnership", constitué et gouverné par les lois des îles Cayman, ayant son siège social à 27 Hospital Road, 5th Floor, P.O. Box 10293, c/o Citi Hedge Fund Services (Cayman) Ltd., Grand Cayman, KYI-1103 Iles Cayman, avec le numéro d'identification d'employeur américain suivant: 98-0620032 et enregistré auprès du Registre des "Limited Partnership" Exemptés des îles Cayman sous le numéro OG-30483,

représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 27 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "MR International (Lux), S.à r.l." (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 juin 2009, publié au Mémorial C Numéro 1428, Recueil des Sociétés et Associations, daté du 23 juillet 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille, cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en douze mille, cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

III. L'associé unique a décidé de convertir la devise du capital social de la Société de l'Euro en Dollar U.S., en utilisant le taux de change de 1,- EUR = 1,4882 USD, portant alors le présent capital social de douze mille, cinq cents Euros (12.500,-EUR) à un capital social de dix-huit mille, six cents Dollars U.S. (18.600,- USD) divisé en dix-huit mille, six cents (18.600) parts sociales d'un Dollar U.S. (1,- USD) chacune, et d'allouer l'excès de deux Dollars U.S. et cinquante cents

(2,50 USD) résultant de la conversion à la réserve légale de la Société, de façon à arrondir vers le bas le montant du capital social.

IV. L'associé unique a décidé de désigner les dix-huit mille, six cents (18.600) parts sociales ordinaires existantes d'un Dollar U.S. (1,- USD) chacune en tant que "Parts Sociales Ordinaires", comme définies ci-après.

V. L'associé unique a décidé de créer, en plus des Parts Sociales Ordinaires existantes, une nouvelle classe de parts sociales, à savoir les "Parts Sociales de Classe A" et de déterminer les droits et obligations attachés à cette classe de parts sociales.

VI. L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions, six cent quarante-sept mille, cinq cents Dollars U.S. (5.647.500,- USD) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille, six cents Dollars U.S. (18.600,- USD) à cinq millions, six cent soixante-six mille, cent Dollars U.S. (5.666.100,- USD).

VII. L'associé unique a décidé d'émettre cinq millions, six cent quarante-sept mille, cinq cents (5.647.500) Parts Sociales de Classe A avec une valeur nominale d'un Dollar U.S. (1,- USD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Souscription - Libération

Sur ce, Morgan Rio Investments, L.P., prédésigné, par son mandataire, déclare souscrire à l'entière-té des cinq millions, six cent quarante-sept mille, cinq cents (5.647.500) nouvelles Parts Sociales de Classe A devant être émises et les libérer intégralement en valeur nominale pour un apport en numéraire de cinq millions, six cent quarante-sept mille, cinq cents Dollars U.S. (5.647.500,- USD), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, avec le paiement d'une prime d'émission pour un montant de six cent vingt-sept mille, cinq cents Dollars U.S. (627.500,- USD).

VIII. Conformément aux résolutions ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour leur donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à cinq millions, six cent soixante-six mille, cent Dollars U.S. (5.666.100,- USD) divisé en cinq millions, six cent soixante-six mille, cent (5.666.100) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar U.S. (1,- USD) chacune, et divisé en:

- dix-huit mille, six cents (18.600) "Parts Sociales Ordinaires" d'une valeur nominale d'un Dollar U.S. (1,- USD) chacune, entièrement souscrites et libérées; et

- cinq millions, six cent quarante-sept mille, cinq cents (5.647.500) "Parts Sociales de Classe A" d'une valeur nominale d'un Dollar U.S. (1,- USD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les notions définies dans cet Article 6 et figurant dans les Statuts ont la signification suivante:

- "Parts Sociales de Classe A" désigne les Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un Dollar U.S. (1,- USD) chacune dans le capital social de la Société.

- "Associé de Classe A" signifie tout Associé de la Société qui détient des Parts Sociales de Classe A de la Société.

- "Parts Sociales Ordinaires" désigne les Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'un Dollar U.S. (1,- USD) chacune dans le capital social de la Société.

- "Associé Ordinaire" signifie tout Associé de la Société qui détient des Parts Sociales Ordinaires de la Société.

- "Portefeuille A" désigne la référence à un investissement correspondant.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Les parts sociales peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, en accord avec la Loi et les Statuts présents."

IX. L'associé unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales Ordinaires et aux Parts Sociales de Classe A sont tels que suit:

Chaque part sociale donne le droit aux dividendes devant être déclarés par l(es) associé(s) au(x) moment(s) et pour les montants que les associés déterminent en temps voulu et prenant en considération les principes qui suivent, pourvu qu'aucune distribution ne soit faite aux associés malgré un solde positif sur le compte séparé pour cette classe de parts sociales si les conditions posées par la Loi ne sont pas réunies pour une telle distribution.

La Société crée un (1) Portefeuille A rattaché aux Parts Sociales de Classe A (conformément aux lois et à la pratique comptable usuelle). Ce Portefeuille A sera géré pour le bénéfice exclusif des Associés de Classe A.

Le Portefeuille A est défini par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société.

Sur un compte séparé (en plus des comptes détenus par la Société conformément aux lois et à la pratique comptable usuelle), la Société détermine à la fin de chaque année financière un résultat pour le Portefeuille A qui sera déterminé comme suit:

- Le résultat du Portefeuille A consistera en la différence entre tous les revenus, bénéfiques ou autres reçus payés ou dûs de quelque autre manière en lien avec les investissements affectés s'y afférant (y compris, inter alia, les rendements, gains sur remboursement à valeur nominale, gains de taux d'échange, s' il y a lieu) et les montants des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds encourus par la Société durant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gérance, exploitation de tels investissements (y compris les factures, frais, dépenses).

L(es) associé(s) approuveront un tel compte séparé simultanément avec les comptes détenus par la Société conformément aux lois et la pratique usuelle. L'excès éventuel du total des soldes créditeurs sur le total des soldes débiteurs en lien avec le Portefeuille A est le montant disponible, sujet à, comme indiqué ci-dessous, une décision des associés, pour le paiement de dividendes aux Associés de Classe A.

L'allocation à la réserve légale de cinq pour cent des bénéfiques nets de la Société, comme précisé à l'Article 21 des Statuts, sera réalisée, inter alia, par l'allocation d'une portion de l'éventuel excédent favorable du résultat du Portefeuille A proportionnellement au montant devant être alloué à la réserve légale. Un tel montant alloué par le Portefeuille A à la constitution de la réserve légale sera enregistré sur un compte de réserve légale séparé pour les Parts Sociales de Classe A. Tout montant résultant du Portefeuille A et qui a été alloué à la réserve légale devra être distribué uniquement aux Associés de Classe A et à la condition qu'un tel montant soit distribuable conformément à la Loi.

En cas de liquidation ou de dissolution de la Société, le montant de la réserve légale sera distribué, s'il y a lieu, aux Associés de Classe A proportionnellement au montant alloué à cette réserve par le Portefeuille A tel qu'enregistré sur le compte spécial tenu pour la réserve légale. Après paiement de toutes les dettes, coûts et frais de liquidation, les Associés de Classe A sont autorisés à une distribution du montant total du Portefeuille A.

Tous les autres revenus et dépenses non assignés de la Société seront alloués aux Parts Sociales Ordinaires.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales comme suit:

- Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés faites selon les modalités requises pour l'amendement des Statuts;

- Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes de parts sociales, par les rachats ou annulations de toutes les parts sociales émises dans une/de telle (s) classe(s). Dans le cas des rachats et annulations des classes de parts sociales, de tels annulations et rachats de parts sociales doivent être réalisés des Parts Sociales de Classe A aux Parts Sociales Ordinaires; et

- Le prix de rachat est déterminé par référence (a) à la plus haute valeur nominale de chaque part sociale rachetée, ou (b) à la formule suivante: le montant total de toute somme distribuable résultant du Portefeuille A et affectée à une certaine classe d'actions, lorsqu'il y a lieu, divisé par le nombre de parts sociales constituant la classe devant être rachetée. Quand le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales devant être rachetées, le rachat peut seulement être décidé dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles au regard de l'excès du prix de rachat.

Dans le cas d'un rachat des Parts Sociales de Classe A, le montant de la réserve légale qui résulte du Portefeuille A et qui devient distribuable conformément à la Loi suite au rachat des Parts Sociales de Classe A, est distribué aux Parts Sociales de Classe A."

X. L'associé unique a de plus résolu d'amender l'article 21 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et de pertes qui ne résulte pas du Portefeuille A, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements, en plus de celui requis par l'article 8 pour le Portefeuille A, cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés en accord avec l'article 8 des Statuts. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 octobre 2009. Relation: ECH/2009/1586. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 10 novembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009145446/304.

(090176112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

ID25 Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.417.

—
EXTRAIT

Par résolution du gérant unique en date du 3 novembre 2009, le siège social du commissaire BF Consulting S. à r.l. a été transféré au "6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009145380/14.

(090175979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

SPE Office Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 93.200,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.169.

—
*Extrait de la résolution prise par l'associé
unique de la Société en date du 12 novembre 2009*

En date du 12 novembre 2009, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Fabrice ROCHU, né le 11 décembre 1974 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 35, boulevard Prince Henri, 1724 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance se compose de la manière suivante:

- Monsieur Thibault de Valence de Minardière
- Monsieur Fabrice Rochu
- Monsieur Guy Harles

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

SPE OFFICE SaRL

Signature

Référence de publication: 2009145382/22.

(090176478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Cheming International Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.126.

—
EXTRAIT

Par résolution en date du 30 novembre 2009, le gérant unique a décidé de transférer le siège social du commissaire BF Consulting S.à r.l. au "6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009145381/14.

(090175982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Arteva Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 316.584.950,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.094.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 15 octobre 2009 que:

- Jay Loring Voncannon, né le 27 juillet 1965 à Longview, Texas (Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 1918 N, Rusty Gate Street, 67206 Whichita, Kansas (Etats-Unis d'Amérique).

a été remplacé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée par:

- Nancy Kowalski, née le 6 décembre 1966 à Eureka, Kansas (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 12604 E. Killarney St. Wichita, Kansas 67206 (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009145299/23.

(090176113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Air Print S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 56.221.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 18 Août 2009

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1) L'Assemblée accepte la démission du Commissaire aux Comptes:

- AACO Sàrl, société avec siège social au 22, Rue Goethe L- 1637 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° B88833.

L'Assemblée élit en remplacement:

- SOCOMET S.A., société avec siège social au 63-65, Rue de Merl L- 2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° B55490.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2015.

2) Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2009145893/20.

(090176909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Martley Syrdall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 116.496.

—
EXTRAIT

En date du 10 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg», est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009145300/16.

(090175803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Martley ENOP 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.973.

—
EXTRAIT

En date du 10 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg», est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009145302/16.

(090175797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

SPE Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.402.

—
*Extrait de la résolution prise par l'associé
unique de la Société en date du 12 novembre 2009*

En date du 12 novembre 2009, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Fabrice ROCHU, né le 11 décembre 1974 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 35, boulevard Prince Henri, 1724 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance se compose de la manière suivante:

- Monsieur Thibault de Valence de Minardière
- Monsieur Fabrice Rochu
- Monsieur Guy Harles

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

SPE FINANCE SaRL

Signature

Référence de publication: 2009145386/22.

(090176480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

IDEMPLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.503.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission de mon poste d'administrateur avec effet immédiat.

Schrassig, le 28 octobre 2009.

Manuel DE CARVALHO-MACEDO.

Référence de publication: 2009145291/9.

(090176448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Fondation Hamilius Junior, Fondation.

Siège social: L-6940 Niederanven, 205, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg G 55.

Fondation constituée en date du 26 mai 1999 par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, acte publié au Mémorial C n° 366 en date du 22 mai 2000.

Fondation Jean Hamilius JR

Bilan au 31 décembre 2008

(Exprimé en EUR)

Schéma suivant article 35 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant la comptabilité et les comptes annuels des entreprises

	2008	2007
ACTIF		
A. Capital souscrit non versé	0,00	0,00
I. Capital souscrit non appelé		
II. Capital souscrit appelé, non versé		
Total (A)	0,00	0,00
B. Frais d'établissement		
C. Actif immobilisé		
I. Immobilisations incorporelles		
II. Immobilisations corporelles	717 528,82	561 220,68
III. Immobilisations financières	297,47	297,47
Total (C)	717 826,29	561 518,15
D. Actif circulant (note 2)		
I. Stocks		
II. Créances		
Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
Dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
III. Valeurs mobilières	49 490,00	49 490,00
IV. Avoirs en banque, CCP, chèques et encaisse		
Total (D)	49 490,00	49 490,00
E. Comptes de régularisation	157,68	0,00
TOTAL ACTIF	767 473,97	611 008,15
PASSIF		
A. Capitaux propres		
I. Capital souscrit	37 184,03	37 184,03
II. Primes d'émission		
III. Réserves de réévaluation		
IV. Réserves		

V. Résultats reportés	523 094,13	455 623,77
VI. Résultat de l'exercice	14 404,03	67 470,36
VII. Subv. d'investissement en capital		
VIII. Plus-values immunisées		
Total (A)	<u>574 682,19</u>	<u>560 278,16</u>
B. Provisions pour risques et charges		
C. Dettes		
Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	4 491,36	998,21
Dont la durée résiduelle est supérieure à un an	<u>188 300,42</u>	<u>49 731,78</u>
Total (C)	<u>192 791,78</u>	<u>50 729,99</u>
D. Comptes de régularisation		
TOTAL PASSIF	<u>767 473,97</u>	<u>611 008,15</u>

*Compte de profits et pertes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008
(Exprimé en EUR)*

Schéma suivant article 47 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 sur les sociétés commerciales

CHARGES	2008	2007
Charges brutes		
Frais de personnel		
Salaires et traitements	7 870,41	7 766,11
Charges sociales	960,98	956,02
Corrections de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles	12 249,79	1 929,02
Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant		
Autres charges d'exploitation		
Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant		
Intérêts et charges assimilées	7 493,47	230,48
Charges exceptionnelles		
Impôts sur le résultat		
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		
Résultat de l'exercice (bénéfice)	<u>14 404,03</u>	<u>67 470,36</u>
TOTAL	<u>42 978,68</u>	<u>78 351,99</u>
 PRODUITS	 2008	 2007
Produits bruts	41 366,18	71 385,26
Produits de participations		
Produits d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 612,50	6 966,73
Produits exceptionnels		
Résultat de l'exercice (perte)	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
TOTAL	<u>42 978,68</u>	<u>78 351,99</u>

Référence de publication: 2009145865/52.

(090176400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Hutchison Whampoa IT Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 89.942.

1) Il résulte des informations adressées en date du 2 novembre 2009 au siège social de la société que Monsieur Frank John Sixt a changé son adresse privée avec effet au 1^{er} novembre 2009.

2) L'adresse nouvelle de Monsieur Sixt est la suivante: House C, Peak Villas, 86-88 Peak Road, Hong Kong.
Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009145357/11.

(090176254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.